

Conseil Municipal de la Ville de Montpellier

- - -

Séance publique du
Mercredi 29 avril 2015

- - -

PROCES-VERBAL

- - -

Ordre du jour du Conseil municipal

Séance Publique du mercredi 29 avril 2015 - 14h00
Salle du Conseil municipal

Adoption de l'ordre du jour

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal précédent

Articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales –
Lecture des décisions prises depuis la dernière séance publique du Conseil municipal

- 1** Renouvellement de l'exécutif municipal - Retrait des délégations à l'ensemble des Adjoints au Maire
- 2** Détermination du nombre d'Adjoints au Maire de la Ville de Montpellier
- 3** Election des Adjoints au Maire de la Ville de Montpellier
- 4** Délégations du Conseil Municipal au Maire- Modification
- 5** Principes de mise en œuvre de la mutualisation des services de Montpellier Méditerranée Métropole et de la Ville de Montpellier au service des 31 communes et du projet de territoire
- 6** Création d'un service commun de direction du Protocole et de l'Événementiel
- 7** Création d'un service commun de direction de la Culture
- 8** Transfert de trois postes de la Ville de Montpellier vers Montpellier Méditerranée Métropole au titre de la compétence PLU

Conseil Municipal de la Ville de Montpellier

Séance Publique du mercredi 29 avril 2015

Procès-verbal

Convoqué le jeudi 23 avril 2015, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le mercredi 29 avril 2015 à 14h00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe Saurel

Présents :

Fabien ABERT, Lorraine ACQUIER, Luc ALBERNHE, Rémi ASSIE, Sophia AYACHE, Guy BARRAL, Valérie BARTHAS-ORSAL, Maud BODKIN, Françoise BONNET, Sabria BOUALLAGA, Djamel BOUMAAZ, Anne BRISSAUD, Nancy CANAUD, Gérard CASTRE, Mylène CHARDES, Robert COTTE, Christophe COUR, Jean-Luc COUSQUER, Perla DANAN, Titina DASYLVA, Michaël DELAFOSSE, , Cédric de SAINT-JOUAN, Jean-Marc DI RUGGIERO, Jacques DOMERGUE, Michèle DRAY-FITOUSI, Christian DUMONT, Abdi EL KANDOSSI, Julie FRÊCHE, Vincent HALUSKA, Clare HART, France JAMET, Stéphanie JANNIN, Sonia KERANGUEVEN, Anne Louise KNAPNOUGEL, Pascal KRZYZANSKI, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Chantal LEVY-RAMEAU, Nicole LIZA, Henri MAILLET, Mustapha MAJDOUL, Jérémie MALEK, Chantal MARION, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Dominique MARTIN-PRIVAT, Patricia MIRALLES, Jean-Pierre MOURE, Caroline NAVARRE, Véronique PEREZ, Khanthaly PHOUTTHASANG, Patrick RIVAS, Brigitte ROUSSEL-GALIANA, Samira SALOMON, Marie-Hélène SANTARELLI, Philippe SAUREL, Sauveur TORTORICI, Bernard TRAVIER, Henri de VERBIZIER, Patrick VIGNAL, Rabii YOUSSEUS.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :Alex LARUE, Audrey LLEDO, Annie YAGUE.

Absents :Véronique DEMON.

Monsieur le Maire : Je déclare ouverte la séance du Conseil municipal de Montpellier du 29 avril 2015. Je vais proposer à Mademoiselle BODKIN d'être secrétaire de séance, s'il n'y a pas d'autres candidatures.

Mademoiselle BODKIN, pour l'appel. (Maud BODKIN procède à l'appel). Le quorum est largement atteint. Nous pouvons valablement délibérer.

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal précédent

Pour : 64

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

Pour : 64

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité.

Articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Lecture des décisions prises depuis la dernière séance publique du Conseil municipal

Adopté.

Information

Monsieur le Maire : Avant de procéder à l'examen des premiers points de l'ordre du jour, je souhaiterais faire un petit propos introductif qui explique la raison d'être de ce Conseil municipal extraordinaire.

Dans la presse, j'ai appelé ce Conseil municipal « SAUREL 2 ». Bien entendu, c'était avec le sourire. Ce n'était pas pour mettre mon nom en orbite. C'était pour en quelque sorte parodier un peu ce que font les gouvernants lorsqu'ils expliquent les gouvernements successifs de notre pays.

Cette séance du Conseil municipal qui a pour but d'adapter l'exécutif et le Conseil municipal de la Ville aux nouveaux enjeux à la fois s'appuie sur un bilan et se veut porteur d'une ambition.

Le bilan, c'est la première année de mandat ; et je l'ai dit et répété, la transparence démocratique implique de rendre compte, et, s'il le faut, de rendre des comptes. J'ai donc repris ici les 15 propositions pour la Ville que nous avons proposées aux électeurs de Montpellier. Je vais essayer de traiter le sujet objectivement, sans vouloir enjoliver ou noircir le tableau. Je vais donc reprendre les points un par un, et je vais essayer d'y apporter une appréciation, comme le fils d'instituteur que je suis, lorsqu'il donne une note.

Premier point, Stop à l'augmentation de la fiscalité. C'était le premier point, porté par Max LEVITA, Stop à l'augmentation de la fiscalité. Sur ce premier point, nous avons fait en sorte que les taux d'imposition de la Ville et de la Métropole n'augmentent pas. Nous avons rempli notre engagement. Et les Montpelliérains le savent. Tous les jours dans la rue on m'arrête pour me dire : « Merci pour ne pas avoir augmenté les impôts ». Et ceux qui peuvent en douter n'ont qu'à traverser la Place de la Comédie en ma compagnie. Ils verront chaque dix mètres le résultat de notre première année de mandat.

Le deuxième point, c'est un territoire économique renforcé. Là aussi, nous avons tenu notre engagement, avec la Ville, mais aussi avec la Métropole ; et nous allons le tenir encore davantage, parce que le développement économique et l'emploi sont deux sujets fondamentaux pour la Ville et la Métropole de Montpellier. Les six piliers de la Métropole sont tous dédiés à la progression de notre économie.

Troisième engagement, la régie publique de l'eau. Elle est sur les rails, et sera mise en place. Elle est votée. Elle est gérée. Elle débutera le 1^{er} janvier 2016. Engagement tenu.

Quatrième point, la sécurité des personnes et des biens. 50 policiers municipaux, comme promis, avec Marie-Hélène SANTARELLI. 50 postes ouverts, et 27 postes de police nationale. Et si je peux faire mieux, avec le Gouvernement, je ferai mieux. Et un investissement de 1 660 000 euros pour la vidéo-surveillance, ainsi que la reconfiguration de l'implantation de la police municipale sur Montpellier. Engagement tenu.

Cinquième proposition pour la Ville : protection du parc Montcalm, préservation du stade du Père Prévost. Je ne vais pas épiloguer. Engagement tenu.

Sixième engagement, le tramway pour tous. Avec Abdi EL KANDOUSSI, Président de TAM, le trajet à un euro. Un carnet de 10 tickets = 10 euros. Conclusion : un trajet = 1 euro. Engagement tenu, mais nous sommes allés plus loin : nous avons diminué l'abonnement pour les jeunes de moins de 26 ans de 50 euros, en le faisant passer de 245 à 196 euros. C'est important pour les jeunes, pour les étudiants, pour les familles. Engagement tenu.

Réforme des rythmes scolaires. Avec Isabelle MARSALA. Nous avons proposé la gratuité aux familles. Engagement tenu. La réforme des rythmes scolaires n'a pas coûté un sou supplémentaire aux familles de Montpellier, alors que d'autres villes ont augmenté les tarifs.

Un rappel sur la fiscalité, le premier point :

Marseille : 4 %.

Lyon : 5 % (Ville et Métropole)

Toulouse : 15 % (Ville et Métropole)

Et nous, zéro %. Comme Nantes. Et comme Paris.

Huitième point. Avec Max LEVITA, avec Chantal MARION, avec Sonia KERANGUEVEN, la Ville est connectée : la « Smart City », le label « French Tech » obtenu (neuf métropoles en France). Et c'est Jean-Pierre MOURE qui avait initié le processus ; il faut rendre à César ce qui appartient à César. Et également, le contrat avec la société Orange : 500 millions d'investissements sur la Métropole. Engagement tenu.

Neuvième point, Montpellier Ville propre. Là, très honnêtement, je ne peux pas dire que l'engagement soit tenu. Luc ALBERNHE et Rémi ASSIE ont fait le boulot, et font le boulot ; mais bien compliqué, en un an, de revenir totalement à un point d'excellence. Le nombre des collectes a été augmenté. Le passage des camions collecteurs a été augmenté. Les horaires ont été modifiés. Un compacteur nouveau a été positionné. Une nouvelle habitude de travail en commun entre la Métropole et la Ville, l'une chargée de la propreté et l'autre, chargée de la collecte, s'est installée. Mais il y a encore du travail. Donc, je dis : engagement presque tenu.

Dixième point, un centre ville réparé. Même chose ; il y a encore beaucoup de travail. Et la voirie de Montpellier est en mauvais état. D'ailleurs, j'invite tous les élus, Majorité – ils y sont – et ceux de l'Opposition, à venir aux réunions de quartiers ; ils verront qu'à chaque réunion, il y a 600 personnes, et que les problèmes qui sont posés sont souvent, très souvent, ceux qui sont afférents à la voirie et à son mauvais entretien. Là aussi, je dirais : engagement pas encore tenu.

Sur la justice sociale. Engagement tenu. Avec le CCAS, avec les mesures fiscales proposées par Max LEVITA, dans le cadre de la solidarité, avec les mesures liées à l'insertion sur la Métropole de Montpellier, avec les contrats sociaux et contrats liés aux grands projets pour les jeunes issus des quartiers, que nous avons intégrés dans les clauses sociales, avec la création de la Délégation au Handicap, avec la mise en accessibilité pour les personnes handicapées pour 40 millions d'euros. Engagement tenu.

Pour la culture. Oui, j'ai pris des décisions. En mon âme et conscience. Honnêtes. Parce que ce n'est pas mon argent, l'argent public ; c'est le vôtre ; celui des Montpelliérains. Nous avons gardé tous les lieux de culture de Montpellier gratuits, 365 jours sur 365. Mais nous devons reprendre un certain nombre de choses sur la culture, qui sont dues, peu à peu, à des dérives, souvent liées à l'Administration. C'est pourquoi Ville et Métropole doivent travailler ensemble sur ce sujet.

Sur l'environnement, avec Stéphanie JANNIN, avec Christophe COUR je considère que l'engagement est largement tenu. Un exemple : le parc Montcalm, qui était prévu pour compter 16 hectares de parc, nous l'avons passé à 20. Le stade du Père Prévost, n'en parlons pas ; et tous les parcs qui sont faits dans les nouveaux quartiers, les zones vertes, que ce soit le quartier Oz, que nous avons diminué de 320 hectares à 60 hectares. J'en passe et des meilleures. Engagement tenu.

Avec Stéphanie JANNIN, urbanisme durable et développement urbain, en synergie, Ville et Métropole. Compétence qui devient métropolitaine à partir du 1^{er} janvier 2015. Il n'existe que trois communes dans la Métropole qui traitent elles-mêmes leurs dossiers d'urbanisme : Baillargues, Castelnaud, et Montpellier ; vous le verrez dans l'affaire qui est à l'ordre du jour. Stéphanie JANNIN gèrera l'urbanisme à partir de la Métropole et, à partir de cette année, peu à peu, nous ferons passer les services à la Métropole, mais j'y viendrai tout à l'heure. Une ville durable ; un urbanisme apaisé – pas de folie de densification – ; mixité sociale ; mixité urbaine. Je n'en veux pour preuve que l'élan qu'ont connu les mètres carrés professionnels et de bureaux, depuis que nous avons créé la Métropole. Engagement tenu.

Le sport en libre service. Avec Fabien ABERT. Et en partenariat avec la Métropole. Avec une action pour le sport de haut niveau ; l'autre pour le sport de proximité, amateur, celui des clubs, et celui des équipements de proximité, pour lesquels nous avons accepté plusieurs investissements, et je rappelle ceux de la semaine dernière. L'organisation de l'Urban Train ; mais aussi la réfection programmée des stades, en synthétique, du stade de la Mosson et de celui du terrain de football des Hauts de Massane en 2015 et 2016. Avec l'accord de la population. Cela, c'était depuis les derniers dix jours. Engagement tenu.

Voilà le bilan. Mais je ne serais pas complet si je ne parlais pas un peu d'éthique, de transparence, de philosophie, et d'une nouvelle façon de faire de la politique.

La transparence, c'est la Charte Anticor, qu'à ce jour je suis le seul Maire de grande ville à avoir accepté de signer. Nous avons mis en place la présidence de la Commission Finances, par Monsieur LANNELONGUE, au titre de l'Opposition. Nous avons pris l'engagement de proposer en fin d'année les comptes de la Ville à la Chambre Régionale des Comptes ; ce que nous avons fait.

Nous avons pris l'engagement de mettre en place la démocratie de proximité : les conseils citoyens sont lancés, les conseils de quartier sont lancés. Ils le sont de façon démocratique, par tirage au sort, pas « pour faire plaisir au copain ». Il restait à communiquer les rémunérations des élus sur internet ; cela est fait depuis quinze jours, sur le site de la Ville.

Le non cumul des mandats est non seulement respecté, mais cela va plus loin, parce que la loi ne fait pas obligation aux conseillers départementaux de la Majorité de laisser leurs postes d'Adjoints. Ils font cela parce qu'ils s'y sont engagés, sur un critère de transparence et d'éthique en politique ; comme moi-même j'ai démissionné de mon poste de conseiller général une fois élu Maire de Montpellier. Nous n'étions pas obligés de le faire, mais nous le faisons, parce qu'il nous semble que c'est une lisibilité différente, une façon différente d'exercer les choses, et le pouvoir.

Il nous reste cependant à mettre en place le Comité d'Ethique. Le Comité d'Ethique sera mis en place : nous sommes en discussion pour en trouver les bornages, avec Anticor. Ainsi, nous aurons finalisé nos engagements.

Sur la démocratie et la citoyenneté, nous nous étions engagés à concevoir des conseils de quartier et des conseils citoyens élus de façon démocratique, avec des présidents non désignés par le Maire, mais élus par les citoyens. C'est ce qui est mis en place. Nous avons proposé des budgets propres ; c'est fait. Avec Gérard CASTRE, nous avons proposé aussi un budget de fonctionnement ; c'est ce qui est prévu. Nous n'avons pas varié d'un *iota* de nos propositions.

Alors, j'accepte la critique, et je suis le premier à la faire : sur la Ville propre, où nous ne sommes pas encore arrivés au *top*. Sur la réparation de la ville, où nous pourrions aller plus loin. Et sur la culture, où il faut rationaliser les choses, et les organiser mieux, entre Ville et Métropole. Mais vous avouerez qu'en un an, le bilan n'est pas si mal. Et si vous ajoutez à cela la construction de la seule Métropole construite démocratiquement dans ce pays, avec Brest – mais Brest, c'est 8 communes, qui s'étaient mises d'accord avant les élections ; pas du tout le même paysage politique – vous admettrez que nous avons travaillé. Seulement cela – juste cela –, cela me suffit.

En même temps, nous avons construit un Pôle métropolitain de 50 communautés de communes – c'est novateur – sur 6 départements. Et il a été réuni la première fois le 25 mars, avec un grand succès.

Voilà, globalement dressé, le bilan.

Ce changement de gouvernance de la Ville découle de ce bilan. Mais il découle aussi de la démission d'un certain nombre de conseillers départementaux de leurs postes d'Adjoints. Ce qui libère un certain nombre de postes d'Adjoints pour d'autres. Le schéma que je vais proposer découlera aussi de cela.

Et il est hors de question pour moi de proposer des Adjoints de quartier qui sans cesse mettront des bâtons des roues des conseillers départementaux, pour prendre leur place aux prochaines élections. Non, pas comme cela. Un travail collégial. En commun. En partenariat. Et avec l'accord des conseillers départementaux. Chacun sur son secteur. Il me semble que c'est plus honnête ; pour pouvoir être en proximité et en cohérence avec les politiques publiques de la Ville, de la Métropole, et du Département de l'Hérault, dont je remercie le Président, Kléber MESQUIDA, pour l'excellente relation que nous nouons peu à peu, et qui nous permet d'envisager, pour les grandes initiatives infrastructurelles de la Ville et de la Métropole, des projets communs, à venir, très positifs.

La nouvelle gouvernance de la Ville va dépendre aussi – et c'est le troisième point – de la mutualisation progressive = des services Ville et Métropole ; des services et des compétences. Mutualisation qui fait d'ailleurs partie de la Charte Anticor. Cette mutualisation a trois objectifs : l'économie, ou les économies ; la cohérence ; et la proximité avec les citoyens. Il y a des compétences qui, en application de la loi, deviennent métropolitaines au 1^{er} janvier 2015. C'est l'urbanisme, qui sera piloté de la Métropole. C'est la voirie, poste qu'occupe Monsieur Rabii YOUSSEF, Vice-président, qui sera pilotée de la Métropole, avec Luc ALBERNHE à la Ville. C'est également la politique de la Ville, et la cohésion sociale, qui deviennent compétences métropolitaines. Je suis obligé de tenir compte de tout cela quand j'organise une nouvelle gouvernance : des éléments humains, des éléments structurels, des éléments administratifs ; et des éléments découlant de l'élection départementale. La mutualisation du service de la culture. La mutualisation du service des relations internationales ; il faut un élu qui s'en occupe, et qui soit Ville et Métropole, parce que les relations internationales n'auront qu'un seul but, non pas le voyage d'agrément des élus, voire des administratifs, mais le développement économique à l'international. Ainsi, cela fera partie du service développement économique de la Métropole. La propreté, car si nous ne sommes pas arrivés à un résultat excellent, c'est parce que nous avons besoin de rassembler les deux contrats, celui de la collecte, et celui du nettoiement. Il faut donc qu'il y ait un élu qui soit à la fois à la Ville et à la Métropole. La santé, même chose – premier pilier de la Métropole – ; il faut donc un élu qui soit en charge de cela à la Ville et à la Métropole. La mobilité, où le plan de déplacements urbains est l'un des reproches majeurs que les Montpelliérains nous font, et qui doit faire l'objet d'une vraie délégation sur la Ville. Le développement économique, que porte Chantal MARION à la Métropole, et qui doit avoir une cohésion plus forte avec le plan économique, commercial et artisanal, que porte Brigitte ROUSSEL-GALIANA à la Ville. Le Protocole, et son service, sera mutualisé. Le Cabinet sera mutualisé. Et la Direction Générale des Services, avec les Directeurs Généraux Adjoints, sera également mutualisée. Cela permettra de répondre de façon plus cohérente aux sept grands piliers de la Métropole. Oui, désormais il y en aura sept – d'ailleurs, c'est plus beau, les sept piliers de la Métropole, c'est plus beau que les six piliers de la Métropole – : la santé ; le numérique ; la mobilité ; le tourisme ; l'agro-écologie et l'alimentation ; la culture et l'enseignement supérieur ; et enfin le développement social et la citoyenneté ; et d'ailleurs, une vice-présidence a été conçue à cet effet.

Quatrième paramètre, qui me conduit à réformer : c'est rendre Montpellier incontournable dans la réforme territoriale. Toulouse est capitale régionale de par le choix du Gouvernement ; pas le choix de SAUREL ; et pas le choix de VIGNAL ; et pas le choix de DOMERGUE. Ainsi Montpellier doit rester capitale dans un certain nombre de domaines dans lesquels elle excelle, et cela fait partie de la relation intime à préserver entre les deux Villes, entre les deux Métropoles. Moi, je défends l'esprit de la réforme territoriale ; je ne défends pas les petites querelles, les petits *ego* politiques dans les cabines téléphoniques. L'esprit de la réforme territoriale, c'est une grande Région, avec deux grandes Métropoles puissantes, attractives, équilibrées, et où les pouvoirs

sont répartis de façon équitable. C'est cela l'esprit de la réforme territoriale, ce n'est pas autre chose. Montpellier doit devenir la capitale de la santé. Hier, j'ai défendu cela à la Métropole, avec Jacques DOMERGUE, avec Chantal MARION, avec Marie-Hélène SANTARELLI, avec Caroline NAVARRE, et avec ceux qui voudront bien être présents dans cette affaire, Majorité et Opposition. Parce que les circonstances demandent à ce que l'on dépasse un peu, momentanément, les clivages partisans. Montpellier doit rester la capitale de la biodiversité. Elle doit rester la capitale, dans le Sud, du sport et de la culture. Deuxième Métropole en investissements sur la culture au niveau national, et deuxième dans le sport, après Paris. Elle doit s'affirmer aussi comme une capitale méditerranéenne, celle qui est capable de nourrir des relations économiques, mais aussi universitaires, culturelles, avec ses villes jumelles de la Méditerranée, Barcelone, Tlemcen, Fez, Bethléem, Tibériade, Kos, et très prochainement Palerme.

Capitale des villes de la Méditerranée mais aussi capitale de la démocratie citoyenne. C'est en cela que nous sommes différents. Et c'est ce qui m'a permis de motiver la création du septième pilier de cette Métropole. Cette authenticité citoyenne, elle est venue de notre élection à Montpellier, parce qu'ici à Montpellier, le clivage ne se fait pas entre Gauche – Droite ; il se fait entre citoyens et partis constitués. Je n'irai pas plus loin dans la démonstration pour l'instant.

Alors, voilà. Je vous proposerai cette réforme. Mais après cette réforme, viendra une autre réforme. Il y aura un « SAUREL 3 ». Pourquoi ? Oui, après les régionales, bien sûr, en 2016. Mais aussi parce que la politique exige une permanente vigilance. C'est pour cela que les consuls de Montpellier, élus en 1204, étaient renouvelables tous les ans, aux Ides de mars, à la fin du mois de mars. Tous les ans. Cela les empêchait de s'endormir. Cela les empêchait aussi de trop bricoler. Parce que ceux qui bricolaient étaient délogés l'année suivante. Je trouve que c'est une conception de l'acte démocratique qui est saine : chaque année, nous avons un examen à passer. Voilà. Je trouve que c'est sain pour la démocratie ; ne pas s'installer.

Enfin, et avant d'ouvrir le débat, l'administration fera aussi l'objet d'une refonte – je l'ai dit tout à l'heure – avec Christian FINA, directeur général des services à la fois de la Métropole et de la Ville, un certain nombre de directeurs généraux adjoints seront mandatés pour conduire les politiques publiques dans les deux institutions. Mais aussi, le Cabinet va être réformé. C'est M. Fabrice MANUEL qui assurera la direction, de la Ville et de la Métropole, assisté en cela par François DELACROIX. Simine NAMDAR, chef de cabinet pour la Ville et pour la Métropole. A la Ville, Fabrice PALAU, Annie FOOT, Pierre ANDRE, Christine COMBET, Axelle CHEVALIER, qui viendra nous rejoindre au mois de mai, et Fabien NICOLAS qui également nous rejoindra. A la Métropole, c'est Romain SUBIRATS qui assure à mi-temps une partie du travail du Cabinet, et l'autre moitié est consacrée comme attaché du groupe au Conseil Départemental, avec la Présidente du groupe, Michèle DRAY-FITOUSSI. Et Jean-Pierre FOUBERT viendra rejoindre l'équipe, avec Romain SUBIRATS à la Métropole.

Voilà les modifications proposées. Cette organisation nous permettra de répondre aux questions posées. D'abord à nos points un peu défaillants, qu'il faut continuer de travailler : la ville propre, le Centre réparé, la culture. Elle nous permettra aussi de faire face aux diverses mutualisations des services, que demande le passage en Métropole. Enfin, elle nous permettra d'affirmer la place de Montpellier dans la réforme territoriale, et d'être compétitifs et reconnus.

Voilà l'objet de cette réforme du Conseil municipal que je vous proposerai après que chacun se soit exprimé. Qui veut prendre la parole ? Madame JAMET, Monsieur LANNELONGUE, Monsieur VIGNAL, Monsieur DUMONT, Monsieur EL KANDOUSSI. La parole est à Madame JAMET.

France JAMET : M. le Président...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas la même assemblée...

France JAMET : Oui, je sais.

Monsieur le Maire : Faites-vous plaisir.

France JAMET : Monsieur le Président, chers collègues.

Monsieur le Maire : Faites-vous plaisir.

France JAMET : Ecoutez, je vais essayer d'être beaucoup plus brève. Nous ne nous attendions pas à un tel bilan, ou, en tout cas, aussi complet, exhaustif, et donc nous ne pouvons pas, non plus, laisser passer tous les points que vous avez soulevés et je commencerai par les points sur les « promesses tenues ». Vous vous êtes engagé « à stopper l'augmentation de la fiscalité ». C'est aussi particulier. Je pense que REBSAMEN pratique la même langue ; SARKOZY l'a fait en son temps. REBSAMEN, c'était : « diminution de l'augmentation du chômage », voilà. Cela ne veut pas dire qu'il baisse, cela ne veut pas dire qu'il stagne, cela veut dire qu'il augmente moins vite. Et là, votre taux 0 %, sur lequel vous avez communiqué, je continue de le dire, est quand même une augmentation, parce qu'il impacte le pouvoir d'achat de nos concitoyens, avec, je l'ai rappelé la dernière fois, l'augmentation de la base, et je crois savoir par ailleurs que la valeur locative a augmenté. La valeur locative, l'assiette, augmente, la base augmente ; je ne vois pas où nos compatriotes s'y retrouvent. Moi aussi, je me ballade en ville tous les jours, et tous les jours on m'arrête aussi, et tous les jours on me dit aussi merci. On me dit merci, parce que « au moins, vous, vous vous battez aussi pour que la fiscalité s'arrête enfin et qu'elle baisse ».

Vous avez parlé de la Métropole. Je me souviens que la Métropole n'était pas dans votre programme. Il y avait Oz, il y avait la ligne 5. Enfin, vous n'avez pas forcément été très clair pendant toute la campagne là-dessus. Evidemment, vous me direz : « Il n'y a pas que les imbéciles qui ne changent pas d'avis », et là-dessus, je pense que l'on doit pouvoir vous concéder un QI exceptionnel.

Ceci étant, sur la régie de l'eau, – dont vous parliez tout à l'heure ; aussi, on en a parlé hier – je constate que Véolia est toujours là, et notamment en matière d'assainissement, ce qui est un aspect assez onéreux de la gestion de l'eau, et que nous n'avons toujours pas réglé.

La sécurité, je continue de dire que ce n'est pas suffisant. Et si votre ami, Monsieur VALLS, et Madame TAUBIRA, continuent d'être de mauvais marqueurs, en matière de laxisme, ou d'autoritarisme, ou de jeux de ronds de jambe, ou je ne sais quoi, en tout cas, et qu'ils font des effets d'annonce, en tout cas pour le premier, sans jamais être suivis d'effets, l'insécurité ne baissera pas.

Le parc Montcalm, le parc Prévost, je vous le concède.

Le tram à un euro, je continue à dire que moi, avec un euro, je ne prends toujours pas le tram. Alors, vous avez votre carnet de 10, mais avec un euro, on ne prend pas le tram. Les abonnements ont augmenté, etc. Vous pouvez dire ce que vous voulez, mais les tarifs du tramway ont augmenté.

La gratuité pour la réforme des rythmes scolaires, soit. La cantine augmente. C'est, selon nous, aussi, une manière détournée d'augmenter l'impôt sans avoir l'air d'y toucher.

« Smart City », « French Tech », enfin, bon, on en a largement parlé hier, mais en attendant, le principe de la capitale régionale fusionnée nous échappe, et on ne sait donc pas ce qu'il adviendra donc de ces pôles.

Montpellier ville propre, cher Monsieur ALBERNHE, grand bien vous fasse, continuez, continuons ; on verra cela.

Le centre ville réparé, je vous rappelle que c'est l'Adjoint à l'urbanisme qui vous a précédé, sûrement, qui a dû le casser, parce que... C'était peut-être vous, d'ailleurs. Enfin, bon.

Les conseils de quartier ; il n'y a pas que les sujets dont vous parliez tout à l'heure qui y sont évoqués. Je crois que ce qui touche les Françaises et les Français c'est aussi l'emploi et la sécurité. Et continuez de faire comme si vous ne m'écoutez pas. !

Justice sociale. Culture. Tenez, culture. Accordez-moi quelques instants ; soyez démocratique.

Monsieur le Maire : On vous écoute, Madame JAMET.

France JAMET : Non, mais il ne m'écoute pas, Monsieur le Président.

Monsieur le Maire : Mais si, mais si.

France JAMET : Je sais qu'il fait exprès. Non. Monsieur Valls, il est agacé aussi par Rodrigo GARCIA. Et moi j'aimerais bien que l'on nous écoute, une bonne fois pour toutes ; et que l'on dise son fait à ce Monsieur. Je rappelle d'ailleurs qu'il se contrefiche des spectateurs, mais que l'argent public qu'il reçoit d'ailleurs de façon assez abondante, par contre, il l'accepte avec beaucoup d'emphase.

Ensuite, vous avez parlé d'« éthique », de « transparence », de « philosophie », d'« une autre façon de faire de la politique » ; je constate aujourd'hui que ce remaniement, ou ce « SAUREL 2 », laisse quand même présager, ou laisse apparaître peut-être une partie de l'iceberg qui nous cacherait d'autres choses dont nous ne sommes pas au courant. Tout à l'heure, vous parliez de la politique à Montpellier qui se ferait autrement, que ce ne serait pas la Gauche - Droite ; moi je continue de dire que l'UMPS continue effectivement de faire son affaire. Mais je ne pense pas que ce soit les partis contre les citoyens organisés. Là, j'ai l'impression que vous avez remonté les bretelles, ou sifflé la fin de la récré ; c'est cela ?

Monsieur le Maire : Ce qui vous gêne, Madame JAMET, c'est...

France JAMET : Non, cela ne me gêne pas. J'essaie de comprendre.

Monsieur le Maire : ... C'est que je dise que le Front National est un parti politique.

Madame JAMET : Ah, cela ne me gêne pas, cela. Ah non non. Je vous promets que non.

Monsieur le Maire : ... parce que vous vous présentez comme « antisystème » ; mais vous n'êtes pas « antisystème ». Vous donnez des investitures...

France JAMET : Oui, mais nous pouvons être organisés.

Monsieur le Maire : Vous avez des cotisations, vous recevez les dons...

France JAMET : Nous sommes un parti républicain...

Monsieur le Maire : Quand quelqu'un dit quelque chose de travers, vous le limogez.

France JAMET : ... démocratique. Nous nous présentons aux élections. Nous sommes organisés.

Monsieur le Maire : Vous fonctionnez comme un parti politique. Vous êtes donc un système.

France JAMET : Nous avons des militants, nous avons des adhérents, comme vous. Voilà. Comme vous.

Plusieurs élus : Non, non.

Monsieur le Maire : Ah non. Voilà. Ah non, moi, je n'ai pas d'adhérents.

France JAMET : Qu'est-ce que vous avez de différent de moi, Monsieur... ?

Monsieur le Maire : Mais non, Madame JAMET, le Front National est un parti politique comme les autres. (*Réaction de certains élus*). Expliquez-moi alors pourquoi il est autorisé. (*Réaction de certains élus*). Si. Dans sa forme, il est comme les autres.

France JAMET : Vous avez fini de détourner l'attention. Interdisez-le alors.

Michaël DELAFOSSE : (*hors micro*)

Monsieur le Maire : Monsieur DELAFOSSE, n'essayez pas de me tordre, comme d'habitude. Monsieur DELAFOSSE, écoutez-moi bien. Le Front National est organisé en parti. Est-ce que vous êtes d'accord, oui ou non ? C'est important, le débat que nous avons là. Répondez. Vous ne répondez pas. Est-ce que vous êtes d'accord, oui ou non ?

Michaël DELAFOSSE : Le Front National n'a pas la nature républicaine.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous êtes d'accord que c'est un parti politique, oui ou non ? Pas de réponse. La non-réponse. Allez-y, Madame JAMET.

France JAMET : On peut continuer ? Donc, dans votre démonstration, j'ai bien noté que vous aviez sifflé la fin de la récréation. Vous indiquiez tout à l'heure, sur « une politique autrement », que Montpellier, « c'est les partis organisés d'un côté, et les citoyens organisés de l'autre ». Apparemment, il y a eu une désorganisation du côté des citoyens organisés, puisque vous êtes en train de remettre les pendules à l'heure.

Monsieur le Maire : Ici, ce sont des citoyens qui n'ont pas de parti politique ou d'appartenance...

France JAMET : Je vous ai entendu parler...

Monsieur le Maire : Vous, vous êtes des partis politiques.

France JAMET : Je vous ai entendu parler de camarades qui « tiraient dans les pattes des conseillers départementaux », etc. Donc, quand vous dites « Politique autrement », je pense que vous revenez finalement à la politique d'autrefois, premièrement. Deuxièmement, – et puis nous n'allons pas épiloguer, nous allons aborder ensuite d'autres sujets ; je suis beaucoup plus brève que vous n'auriez pu l'espérer – vous dites que vous êtes démocratique, etc. Vous parlez d'Anticor ; peut-être que rien là-dessus n'était imposé : « D'ailleurs, regardez, la preuve : je remets en jeu les mandats des Adjoints et les délégations ». Eh bien, vous pourriez faire la même chose avec votre délégation en tant que Maire.

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas bien écouté ce que j'ai dit.

(*Rires*)

Monsieur le Maire : Merci. Je passe la parole la parole maintenant à Monsieur LANNELONGUE.

Gérard LANNELONGUE : Puisque mon ami Christian DUMONT va intervenir après, sur ce sujet, il y a d'autres sujets qui concernent les transformations, sur lesquels, si vous le voulez bien, j'interviendrai. Simplement, un petit mot quand même, parce que cette longue présentation que vous avez faite, que je comprends par ailleurs, n'était pas à l'ordre du jour. J'aurais aimé personnellement avoir plus de temps pour en parler. Mais nous aurons l'occasion de le faire à un autre moment. Je laisse donc la parole, après, quand ce sera son tour, à Monsieur DUMONT. J'interviendrai, comme je le dis, plus tard.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas tout compris. Il n'y a que des non-paroles. C'est très curieux.

(*Rires*)

M. le Maire : Monsieur VIGNAL.

Patrick VIGNAL : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Moi, je vais essayer de parler.

(Rires)

Monsieur le Maire : Montez le niveau, Monsieur VIGNAL.

Patrick VIGNAL : Soyez gentil, Monsieur le Maire. Le groupe PS - EELV ne fera aucun commentaire sur le « SAUREL 2 ». Il y a un an vous avez gagné les élections, vous êtes aux commandes. Il y en a marre des postures ; vous êtes aux commandes. A trois ans, nous ferons le bilan à mi-mandat. De toute façon, le bilan, il se fera tout seul, aux prochaines élections. Donc, moi, j'estime qu'aujourd'hui vous avez toutes les commandes et je suis ravi que nous ayons le Maire et le Président de la Métropole. Parce que l'on se rend compte aujourd'hui – j'ai voté pour la grande fusion – qu'il fallait effectivement qu'il ne soit plus dépensé en double, ce que l'on ne peut plus se payer. Et notre candidat était aussi pour une seule tête, Ville – Métropole, pour, justement, faire que les services puissent travailler encore plus et encore mieux ensemble.

Ce qui me préoccupe plutôt, c'est la fusion de nos Régions. J'ai voté la fusion des régions, et je ne compte pas oublier ; ou dire : « C'est la loi » ; je l'assumerai jusqu'au bout. Les députés, les deux qui l'ont voté et qui l'ont portée, Sébastien DENAJA, qui a fait la loi, moi-même ; mes camarades qui, eux, et à juste titre, et ils ont raison, en étaient sur des réserves. Donc, ce qui m'intéresse aujourd'hui, ce n'est pas « défendre », Monsieur le Maire, c'est que nous ayons de puissantes munitions politiques, pour ne pas se faire dépouiller. Je voudrais donc être clair, l'heure est trop grave : ce n'est pas que Montpellier que l'on défend, c'est un état d'esprit qui a été insufflé par « le Patron », qui s'appelait Georges FRECHE, et je ne compte pas me faire dépouiller. Donc, mon interrogation est très simple. A chaque emploi perdu, public, nous devons avoir un autre emploi. Je pense notamment à l'Agence de la biodiversité, 1 200 emplois. Il y a d'autres Agences qui pourraient aller à Angers ou aux DOM TOM. Je pense qu'il y a le politique qui fuit ses responsabilités, celui qui attend pour récupérer, et celui qui construit. Nous, un certain groupe, avons envie de construire. Monsieur le Maire, j'en profite, pour vous le dire : j'ai toujours préféré le glaive que le bouclier. Nous sommes dans l'opposition ; je serai en désaccord avec vous sur beaucoup de points ; mais pour l'instant, j'estime que ce n'est pas l'heure. L'heure aujourd'hui, c'est de se rassembler. Et cela dépassera les partis politiques. L'heure aujourd'hui, c'est de rassembler 2 700 000 habitants de la région du Languedoc Roussillon. Cela part d'Alès, Nîmes, Béziers – nous avons besoin de retourner à Béziers, parce que, avec l'équipe aux commandes de la Ville, la culture et l'éducation populaire, tout cela est jeté, alors qu'il y avait un travail qui avait été fait – Perpignan, Narbonne. Aujourd'hui, je pense que l'on n'a plus le droit de se disputer les jouets ; on n'a que le droit de sortir le glaive et faire en sorte d'aller au combat. Et à ce titre, Monsieur le Maire, lundi, le Préfet invite les parlementaires à déjeuner. Je refuse que le Préfet de Toulouse soit le mandataire, que la Directrice de l'ARS soit aussi la mandataire, et que le Rectorat de Toulouse s'occupe de nos affaires. Donc, je n'irai pas déjeuner. A partir de lundi, je ne dormirai plus dans le collège, mais pas dans la mairie ; mais, s'il le faut, nous irons dormir dans l'Hôtel de Région, et j'ai pris le pyjama et la brosse à dents. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur VIGNAL pour votre intervention, que vous m'aviez d'ailleurs signifiée préalablement, lors de la Conférence des Présidents. Je vois que vous avez parfaitement compris mon appel à la mobilisation générale pour pouvoir faire en sorte que les deux grandes Métropoles soient considérées de façon équitable par le Gouvernement, et c'est un sujet que je défends personnellement. Je suis très heureux que vous y participiez par votre intervention.

Moi-même j'ai été convié par le Préfet de Toulouse à un déjeuner à la préfecture lundi. Je ne serai pas présent au déjeuner ; par contre, je lui ai proposé un rendez-vous à 11 heures à la mairie. Parce que je devais le rencontrer lundi à Toulouse, je me suis rendu à Toulouse, et au dernier moment, il a décommandé. Alors, je lui proposerai, puisqu'il est à Montpellier, de le rencontrer à la mairie, mais moi, je n'irai pas à la préfecture. Monsieur DUMONT.

(Applaudissements)

Christian DUMONT : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, les débats prennent de la hauteur, avec la conclusion de Monsieur VIGNAL, sur l'histoire du pyjama, (*rires*) et puis votre intervention sur le déjeuner à la ville de Toulouse, ou pas à Toulouse, à la préfecture, à midi, à Montpellier : tout cela honore le débat démocratique.

Monsieur le Maire : Monsieur DUMONT, c'est de la transparence, aussi. On doit rendre compte aussi.

Monsieur DUMONT : C'est de la transparence, oui ; mais c'est vous qui parlez aussi de la « hauteur du débat ».

Monsieur le Maire : Déjeuner avec le Préfet de Toulouse, ce n'est quand même pas...

Christian DUMONT : Gérard LANNELONGUE a eu raison quand tout à l'heure il a indiqué que votre intervention n'était pas portée à l'ordre du jour ; parce que, en réalité, vous nous avez réunis, en cette session extraordinaire du Conseil municipal, pour justifier votre changement de gouvernance. Et donc, c'est un discours de politique générale, que vous avez préparé peut-être pendant tout le week-end ; et nous, bien entendu, comme cela n'était pas à l'ordre du jour, nous devons improviser. Donc, nous allons improviser.

Monsieur le Maire : Il faut toujours être prêt.

Christian DUMONT : Nous allons improviser, et nous allons essayer de répliquer à ce que vous venez de dire.

Vous avez justifié donc ce changement de gouvernance, d'abord en faisant un bilan. Comme nous l'expliquait Monsieur VIGNAL, un bilan ne se fait pas au bout d'un an de mandat. Et nous apprenons, nous, au terme de cette année, que vous êtes très satisfait de cette année, que cela a été une année bien remplie. Donc, c'est un peu de l'autosatisfaction. On a connue en d'autres temps, dans cette même assemblée, ce même genre d'autosatisfaction. C'est une chose commune à Montpellier. Vous avez à peu près rempli, d'après ce que l'on a compris, tous les engagements que vous aviez pris pendant la campagne électorale ; vous avez félicité les uns et les autres, et vous avez expliqué qu'il y a deux points sur lesquels il fallait porter un effort, c'est la réparation de la ville, et la culture. Je schématise.

Monsieur le Maire : Et la propreté.

Christian DUMONT : Et la propreté.

Monsieur le Maire : Cela fait trois points.

Christian DUMONT : Cela fait trois points. Trois points sur les cinq années de mandat qui vous restent. Là, je pense qu'à la fin du mandat, on devrait y arriver. Pour les Montpelliérains, en revanche, ce n'est pas du tout le même constat que celui que vous avez fait, d'autosatisfaction. D'ailleurs, entre parenthèses, si tout marchait si bien, au terme de cette année où vous distribuez les bonnes notes, (c'est l'image du fils de l'instituteur) aux uns et aux autres – et il y a beaucoup de bonnes notes – on ne voit pas pour quelles raisons alors on ne maintiendrait pas l'équipe. Ah si ! Si on ne maintient pas l'équipe, c'est parce que votre succès aux départementales a fait qu'il y a quatre Adjoints qui vont devenir conseillers départementaux, et qui vont donc devoir être remplacés.

En ce qui concerne la réalité, la réalité de vos engagements, et la réalité sur le terrain, que vivent les Montpelliérains, le problème de la sécurité. La sécurité, c'est toujours un peu un problème à Montpellier. Les derniers événements du week-end, en particulier, au Petit Bard, l'ont démontré ; les derniers événements quotidiens que vivent les Montpelliérains sur le Cours Gambetta, où la circulation est toujours très difficile, où les marchands à la sauvette existent toujours, où l'on ne voit toujours pas, malgré une augmentation des effectifs, la police municipale. On a l'impression que dans certains endroits à Montpellier, que ce soit au Plan

Cabanne, que ce soit à Monoprix, devant la Place de la Comédie, la police municipale n'investit pas ces endroits, qui sont des endroits qui sont extrêmement sensibles. Donc, la sécurité est un problème qui n'a pas été traité.

Je regrette que le problème de la propreté ne soit pas encore réglé. Montpellier est toujours une ville sale.

En ce qui concerne la circulation, c'est vrai qu'il y a actuellement, de par la ligne du tramway, beaucoup de travaux à Montpellier, mais le problème de la circulation est un problème récurrent à Montpellier. Ce problème n'a pas encore été traité.

Le problème, bien entendu, du chômage à Montpellier. Même si ce n'est pas une compétence, contrairement à ce que disaient vos prédécesseurs, de la Ville de Montpellier. Il y a toujours autant de chômeurs, il y a toujours autant de jeunes qui ne peuvent pas, après avoir fait des études à Montpellier, vivre dans leur ville, vivre dans leur ville, vivre dans la ville où il y a leurs parents, où il y a leur famille, et qui sont obligés de s'expatrier.

Donc, beaucoup, beaucoup, encore, de problèmes.

En ce qui concerne votre gouvernance, votre nouvelle façon de faire de la politique, rien n'a changé non plus à Montpellier. Rien n'a changé non plus à Montpellier. Dans vos engagements, et c'était l'engagement symbolique : « Je serai Maire à plein temps de Montpellier ». Et vous aviez pris l'engagement de ne pas cumuler les fonctions de Maire de Montpellier avec la présidence de feu l'Agglomération à l'époque. Une fois que vous avez été élu, vous avez pris les deux fonctions. Vous n'avez donc pas respecté cet engagement d'être Maire de Montpellier à plein temps. Là, effectivement, cela aurait été une nouvelle façon de faire de la politique, eu égard à vos prédécesseurs, et à votre illustre prédécesseur, Georges FRECHE, qui voulait cumuler tous les pouvoirs, puisque vous auriez dit : « Je suis Maire de Montpellier, je me satisfais de ce mandat et je vais m'y atteler à fond ». Vous avez voulu cumuler. Et puis, l'appétit vient en mangeant, vous vous êtes occupé des Départementales, où, certes vous vous avez eu un succès, mais un succès limité, dans la mesure où vous n'avez pas compté dans l'élection du Président du Conseil Départemental. Vous-même, vous l'avez dit, vous n'étiez pas en position de faire poids.

Cela veut dire qu'en réalité, le paysage politique montpelliérain n'a pas changé, lui, c'est-à-dire que les divisions internes des socialistes, entre les socialistes et ceux qui en ont été exclus, ou les dissidents existent toujours, et ils existent depuis longtemps, depuis la mort de Georges FRECHE. Et ce sont ces divisions qui conduisent à ce que l'on ne peut pas tirer le train d'une seule et même locomotive. Et aujourd'hui, vous nous dites que vos rapports avec Monsieur MESQUIDA sont au beau fixe, mais la réalité est quand même différente. On l'a vu également dans votre posture concernant la réforme territoriale. BOURQUIN et ALARY s'étaient présentés contre le projet de réforme, et vous, à l'époque, vous avez dit : « Je fais confiance au Gouvernement, il faut changer les choses ». BOURQUIN et ALARY, – et je reprends l'expression de VIGNAL, qui est une expression qui a été empruntée, bien entendu, à FRECHE, le glaive et le bouclier, FRECHE toujours disant : « Moi, c'est le glaive, je ne serai pas le bouclier », c'est-à-dire, sous-entendu : « Moi, je suis offensif, je suis à l'attaque » – je puis vous assurer que les successeurs et l'esprit de FRECHE ont été incarnés en l'espèce par BOURQUIN et ALARY, qui voulaient véritablement contester ce projet. Et vous-même, pour des raisons de politique personnelle, à partir du moment où BOURQUIN et ALARY avaient choisi ce cap, vous ne pouviez pas, vous qui étiez exclu, qui étiez dissident, emboîter leurs pas ; et pour vous démarquer, vous avez choisi le camp adverse. Et aujourd'hui, vous êtes confronté à la réalité. Vous êtes confronté à la réalité. Tant mieux, pour Montpellier, si elle peut devenir la capitale de la santé, mais aujourd'hui, tous les témoins, tous les clignotants, on l'a vu à travers la presse, et avec ce que vient de dire Monsieur VIGNAL, sur la préfiguration du Préfet de Toulouse, par rapport à celui de Montpellier, et la préfiguration des services de l'ARS par rapport à ceux de Montpellier : c'est Toulouse qui va être la seule capitale. Vous dites que c'est le Gouvernement qui l'a choisi ; nous allons essayer de faire comme en Normandie, entre la Basse et la Haute Normandie ; nous allons faire en sorte qu'il y ait deux capitales régionales. Mais cela va être un combat très difficile, et un combat très difficile, du fait de votre posture qui consiste à dire – un peu comme le Front National d'ailleurs, avec l'UMPS ; c'est un peu la même chose – qu'aujourd'hui l'avenir, c'est dans les sociétés citoyennes. Or, vous nous dites cela, et en même temps, – c'est

assez extraordinaire, vous maniez le paradoxe – alors que vous aviez fait de votre Première Adjointe, la charmante Stéphanie JANNIN, qui...

(Réaction de certains élus)

Monsieur le Maire : Monsieur DUMONT, cela n'a rien à voir avec la politique...

Christina DUMONT : Mais attendez, je vais faire mon raisonnement.

... qui venait de la société citoyenne ; vous en aviez fait votre Première Adjointe, une femme ; avec ce remaniement Stéphanie JANNIN est remplacée par Max LEVITA ; le pur et dur socialiste, à la place de Stéphanie JANNIN. Cela veut dire quoi ? Et quand vous dites : « J'ai une nouvelle façon de faire de la politique », mais une nouvelle façon de faire de la politique, au niveau même de votre gouvernance, et des hommes qui la composent, est-ce que cela, c'est une nouvelle façon de faire de la politique ? En faisant revenir l'expérimenté DELACROIX ? FOUBERT, qui se trouve là chez les spectateurs ? Des gens qui étaient du voyage en Chine avec NICOLLIN et FRECHE. On revient quinze ans en arrière. Mais vous revenez quinze ans en arrière ! Votre gouvernance, c'est la nostalgie ! La nostalgie du passé. La nostalgie de FRECHE. C'est cela. Mais vous nous amusez, Monsieur SAUREL, vous nous amusez. Ne nous faites pas prendre des vessies pour des lanternes.

Et par ailleurs, vous nous avez pris quelqu'un, Véronique DEMON – ma place est à côté de la sienne –, qui brille par son absence...

Monsieur le Maire : Je n'ai pas entendu ce que vous avez dit.

Christian DUMONT : Quant à la « nouvelle façon de faire de la politique », – cette expression, « une nouvelle façon de faire de la politique », c'est Georges FRECHE aussi qui l'avait pratiquée. Souvenez-vous, de Georges FRECHE, lors des dernières Régionales, qui avait, en prenant sur sa liste, en seconde position, la jeune chef d'entreprise Agnès JULLIAN, aux élections Régionales, avait dit : « C'est une prise de guerre, c'est une femme » –, vous avez fait comme lui. Vous avez fait comme lui, en nous prenant Véronique DEMON, mais si vous pensez que vous allez relancer votre stratégie...

Monsieur le Maire : Mais Madame DEMON ne vous appartient pas.

Christian DUMONT : ... votre stratégie avec Véronique DEMON, eu égard à la prestation qu'elle a effectuée dans les rangs de l'Opposition...

Monsieur le Maire : Mais, Madame DEMON, elle est libre ; c'est un être humain libre. En plus, elle n'est pas encartée à l'UMP.

Christian DUMONT : Je veux dire par là que c'est un « pétard mouillé ». C'est un « pétard mouillé ».

Monsieur le Maire : Ah bon.

(Rires)

Christian DUMONT : La nouvelle mise en place démocratique, que vous avez faite récemment à grand renfort de publicité, cela remplace les comités de quartiers, qui étaient chers à VIGNAL, qui faisait du « lyrisme à trois balles » (*rires*) sur ces questions, et cela va être pareil. Voilà, Monsieur SAUREL, vous êtes comme les autres.

Et, pour l'instant, Montpellier piétine, Montpellier recule ; encore une fois, parce qu'il y a la morosité qui est là. L'université, avec le label Idex qui lui a été refusé... Montpellier, malheureusement, joue en deuxième division.

Monsieur le Maire : Monsieur DUMONT, j'ai bien écouté ce que vous avez dit. C'est d'ailleurs fort bien tourné.

M. DUMONT : Ah, je n'ai pas mis le week-end pour le préparer.

(Rires)

Monsieur le Maire : C'est fort bien tourné. Mais j'aimerais seulement revenir sur un propos que vous avez tenu à l'égard de Madame DEMON. D'abord, Madame DEMON, à ma connaissance, n'était pas membre de l'UMP, ni de l'UDI...

Christian DUMONT : Elle s'est fait élire sous la bannière UMP, Monsieur le Maire, je regrette. Si elle n'avait pas été sur notre liste, elle ne serait jamais là. Elle serait encore à l'AMETRA.

Monsieur le Maire : Elle n'était pas membre d'un parti politique. Donc, elle n'a pas eu à démissionner pour venir nous rejoindre. Deuxièmement, vous avez dit tout à l'heure, que la priorité, c'était l'emploi. « Priorité à l'emploi ». Or, Madame DEMON est quand même compétente dans ce domaine.

Christian DUMONT : Ah bon, l'AMETRA, c'est l'emploi ? Revoyez la définition, Monsieur le Maire. Revoyez la définition.

Monsieur le Maire : Non, mais je connais. Mais je comprends que vous soyez énervé.

Christian DUMONT : Je ne suis pas énervé. On aurait préféré la faire remplacer...

Monsieur le Maire : Madame DEMON, je ne lui ai pas mis le couteau sous la gorge. Attendez. Ce n'est pas les habitudes. Je pense que si elle partie, c'est peut-être parce qu'elle ne se sentait pas en confiance. Voilà. Tout simplement. Monsieur EL KANDOUSSI.

Monsieur EL KANDOUSSI, on vous a coupé le micro ? Il y a Mademoiselle FRECHE qui veut dire un mot. Exceptionnellement, je vous rajoute. Julie FRECHE, puis Monsieur EL KANDOUSSI.

Julie FRECHE : Je vous remercie, Monsieur le Maire, de me laisser la parole, bien que je ne sois pas inscrite dans le tour de parole.

Dans le cadre de la Grande Région, il est vrai que l'on peut dénoncer d'une part les postures, ou de l'autre, les combattants. Donc, il est plus difficile d'agir. Mais il est vrai que, pour que la Ville de Montpellier, – ceci pour rebondir sur ce qu'a dit Monsieur DUMONT –, « reste en première division », je crois que si nous avons la LGV, et que Montpellier devient un véritable Hinterland, alors Montpellier sera, quoi qu'il se passe, un territoire attractif. La LGV, à mon avis, c'est le premier combat que l'ensemble des élus de ce territoire doivent mener conjointement, et avec évidemment les élus de Midi-Pyrénées. Parce que la LGV, en assurant un équilibre entre les deux Métropoles, Montpellier et Toulouse, renforcera Montpellier, et cela sera dans l'intérêt de Toulouse, dans le cadre de cette future Grande Région.

Il a été proposé par plusieurs députés de notre territoire, au-delà des clivages partisans, de faire de Montpellier une sous-préfecture de Toulouse, si la préfiguration actée en début de semaine devait finalement être actée officiellement via un décret qui doit intervenir en février 2016. Est-ce que l'on ne pourrait pas imaginer, dans le cadre de la loi NOTRe – la deuxième lecture du projet ne va pas tarder à démarrer au Sénat – une articulation à faire autour des deux grands piliers de la future Grande Région, qui seront, d'un côté, le développement économique et, de l'autre, l'aménagement du territoire, avec deux schémas prescriptifs. Je sais que c'est extrêmement complexe de différencier les services de l'Etat d'un côté, et les services de la collectivité territoriale de l'autre ; cela pose des problèmes ; si cela fonctionne, tant mieux. Mais est-ce que l'on ne pourrait pas finalement prendre une position inverse, et dire : le développement économique, les

services, dans une Métropole, et l'aménagement, de l'autre côté ? On pourrait très bien imaginer, que, sur ces deux schémas prescriptifs, Toulouse, du fait de son poids avec l'aéronautique, soit capitale du développement économique – cela n'enlève rien au développement de l'attractivité de Montpellier – et que Montpellier soit capitale administrative sur l'aménagement. L'aménagement, c'est le tourisme, c'est le transport. Et nous avons quand même trois outils essentiels, que sont le port de Sète, qui va devenir le port de la Grande Région, les trois pôles de compétitivité, et notre aéroport. C'est-à-dire que l'on pourrait très bien imaginer, qu'en étant une sous-préfecture de la capitale régionale, que soit faite une distinction thématique sur les deux grands piliers de la Grande Région, le développement, et l'aménagement du territoire. Et dans l'aménagement du territoire, il y a le tourisme, il y a l'agriculture, il y a la question des transports, la question des mobilités. Cela n'enlève rien quant au vœu que nous avons voté hier à la Métropole, sur les compétences partagées, la culture, le sport, la santé, cela n'enlève rien au fait que finalement ces compétences se répartissent eu égard aux acquis que nous avons déjà. Je suis complètement d'accord avec vous : sur la santé, la culture et le sport, Montpellier serait tête de file. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : C'est exactement la position que j'ai soutenue, auprès du Président de la République, lorsque je l'ai rencontré il y a maintenant quelques mois. C'est la position que j'ai soutenue également, et à nouveau, auprès du Président de la République, lorsque je l'ai rencontré avec les autres présidents de Métropoles, en donnant acte du fait que lorsque le Languedoc « classique » était en activité, il y avait deux capitales, une qui s'occupait du fonctionnement juridique, politique, qui était Toulouse ; et une autre capitale administrative qui était Montpellier. Et je crois que l'avantage de cette position est qu'il n'y a pas de déséquilibre dans les deux territoires, et que cela permet aux deux territoires de travailler en complémentarité et intelligemment.

Julie FRECHE : Et sur la LGV.

Monsieur le Maire : Et sur la LGV. C'est pour cela que la proposition, dans la lettre que j'ai présentée à François HOLLANDE a été la proposition de la création de la LGV Montpellier Espagne, et à partir de Narbonne, Narbonne-Toulouse, pour mettre les deux villes à des distances raisonnables.

Julie FRECHE : Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Nous sommes donc strictement sur la même position. Et j'en suis très heureux. Monsieur EL KANDOUSSI.

Abdi EL KANDOUSSI : Monsieur le Maire, vous vous étiez engagé, nous nous étions engagés à faire de la politique autrement, à être plus proches des citoyens ; c'est chose faite. Et vous l'affirmez encore ces derniers jours avec les réunions de quartier et la mise en place des conseils citoyens. Quelle réussite, avec près de 4 000 habitants en quelques réunions. La transparence et la proximité sont en place. Notre slogan de campagne est appliqué en continu : réparer la ville, et soigner la vie quotidienne des Montpelliérains. On peut difficilement faire mieux. Et soyez patients et observateurs ; il nous reste encore cinq ans. Les réformes sont mises en place, pas à pas, pour ne pas effrayer les citoyens, les agents de la Ville, et les organisations syndicales. Cela est fait en concertation et avec compréhension, pour responsabiliser tous les acteurs. Voilà notre façon de faire de la politique, voilà notre façon de gérer les affaires de la Cité, avec un budget responsable et solidaire.

(Applaudissements)

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur EL KANDOUSSI. Je passe donc à l'ordre du jour.

1- Renouvellement de l'exécutif municipal - Retrait des délégations à l'ensemble des Adjoints au Maire

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a conduit à la création, au 1^{er} janvier 2015, de Montpellier Méditerranée Métropole.

Le fonctionnement de cette intercommunalité se fonde sur une ambition, une démarche et un projet communs, consignés dans le pacte de confiance métropolitain. Celui-ci poursuit notamment l'objectif de renforcer l'échelon intercommunal dans le respect des souverainetés communales et de poser les bases d'une Métropole consentie et négociée.

Dans cet esprit de coopération négociée entre les communs membres, Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville de Montpellier ont souhaité s'engager sur la voie d'une gouvernance mutualisée de leurs administrations, dans un souci d'efficacité, de lisibilité de l'action publique et dans le respect de l'intérêt communal. Cela ne veut pas dire qu'il baisse, cela ne veut pas dire qu'il stagne, cela veut dire qu'il augmente moins. Et là, votre taux de la fiscalité, vous avez communiqué

Dans ce contexte, et afin de mettre en cohérence les délégations des Adjoints au Maire de la Ville de Montpellier avec la mise en œuvre et les priorités d'action de cette gouvernance mutualisée, Monsieur le Maire de la Ville de Montpellier a choisi de rapporter, par arrêté municipal, l'ensemble des délégations des Adjoints au Maire de la Ville.

Comme le prévoit l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit à présent se prononcer, lors de la séance suivant immédiatement ce rapport des délégations, sur le maintien ou non des Adjoints au Maire dans leurs fonctions.

Il est donc proposé au Conseil municipal de ne pas maintenir l'ensemble des Adjoints au Maire dans leurs fonctions, afin de se prononcer ensuite sur une nouvelle liste d'Adjoints au Maire, dont les nouvelles délégations seront déterminées par arrêté municipal postérieurement à la séance.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de ne pas maintenir dans leurs fonctions les 20 Adjoints au Maire élus lors des Conseils municipaux des 5 et 24 avril 2014 :

- Stéphanie JANNIN
- Max LEVITA
- Marie-Hélène SANTARELLI
- Abdi EL KANDOUSSI
- Isabelle MARSALA
- Gérard CASTRE
- Patricia MIRALLES
- Annie YAGUE
- Fabien ABERT
- Lorraine ACQUIER
- Titina DA SYLVA
- Pascal KRZYZANSKI
- Sauveur TORTORICI
- Sabria BOUALLAGA
- Christophe COUR
- Chantal LEVY-RAMEAU
- Cédric de SAINT-JOUAN
- Mylène CHARDES
- Luc ALBERNHE
- Brigitte ROUSSEL-GALIANA.

Monsieur le Maire : L'affaire numéro 1 de l'ordre du jour est le renouvellement de l'exécutif municipal, et le retrait des délégations à l'ensemble des Adjoints au Maire. Souhaitez-vous un vote secret ? Qui veut un vote secret ? Deux. Madame BOUALLAGA.

Sabria BOUALLAGA : Bonjour, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je tiens à m'exprimer de manière brève sur cette affaire. En effet, je n'ai en ma possession aucun élément me permettant de comprendre le fond de l'affaire numéro 1 ou d'en appréhender le sens. Aussi je voterai contre.

Monsieur le Maire : Je mets aux voix l'affaire numéro 1, le renouvellement de l'exécutif municipal. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Pour : 50

Contre : 4

Abstentions : 10

Adopté à la majorité.

2- Détermination du nombre d'Adjoints au Maire de la Ville de Montpellier

En application des dispositions de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *le Conseil municipal détermine le nombre des Adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.* »

Compte tenu de la strate démographique dans laquelle se situe la Ville de Montpellier, cette disposition permet au Conseil municipal de créer au maximum 19 postes d'Adjoints au Maire.

Par ailleurs, l'article L 2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité, dans les communes de 80 000 habitants et plus, de créer des postes d'Adjoints au Maire principalement chargés d'un ou plusieurs quartiers, « *sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10 % de l'effectif légal du Conseil municipal.* »

Cette disposition permet donc de créer au maximum 6 postes d'Adjoints au Maire supplémentaires. Le nombre maximal d'Adjoints au Maire de la Ville de Montpellier est donc de 25 postes d'Adjoints.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- De déterminer, dans ces limites, le nombre d'Adjoints au Maire de la Ville de Montpellier.

Monsieur le Maire : Affaire numéro 2. Je vous propose de fixer à 23 le nombre des Adjoints au Maire de la Ville de Montpellier. Qui souhaite s'exprimer ? Madame JAMET.

France JAMET : Nous en avons parlé en Conférence des Présidents. Il est dit 23, on pourrait aller jusqu'à 25, puisque c'est le maximum légal. Et malgré tout ce que vous avez expliqué, avec toutes les mutualisations avec la Métropole, je ne vois pourquoi finalement nous continuons à pousser à son maximum le nombre d'Adjoints. Alors que dans le cas des mutualisations, tout devrait finalement être absorbé dans le « magma » métropolitain que vous nous avez mis en place.

Monsieur le Maire : Le nombre maximum, c'est 25.

France JAMET : Oui, et vous avez dit 23, mais qu'ainsi, nous pourrions aller jusqu'à 25. J'ai dit que vous auriez pu être vertueux. Vous auriez pu baisser de 3 ou 5.

Monsieur le Maire : Je voulais en donner 25, mais j'en ai mis 2 de côté...

France JAMET : Oui. Hé bien voilà !

Monsieur le Maire : ...parce qu'il y a un recours sur une élection.

France JAMET : Parce que ?

Monsieur le Maire : Parce qu'il y a un recours sur une élection départementale.

France JAMET : Soit. Je vote contre, parce que je pense que vous auriez pu quand même diminuer le nombre d'Adjoints, puisque les compétences sont mutualisées ; cela devrait être plus cohérent et plus transparent.

Monsieur le Maire : Je mets aux voix l'affaire numéro 2, à savoir 23 postes d'Adjoints. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Pour : 54

Contre : 3

Abstentions : 7

Adopté à la majorité.

3- Election des Adjoints au Maire de la Ville de Montpellier

Suite au vote de la délibération déterminant le nombre d'Adjoints au Maire de la Ville de Montpellier lors du Conseil municipal du 29 avril 2015, et constatant la vacance de ces postes d'Adjoints au Maire nouvellement créés, il convient de procéder à l'élection de ces nouveaux Adjoints au Maire, comme le prévoit l'article L. 2122-10 du code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, les Adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

M. le Maire : Je vous propose la liste suivante, et je vous donne en même temps les délégations.

Premier Adjoint : Max LEVITA - Finances

2^{ème} Adjointe : Stéphanie JANNIN – Urbanisme durable

3^{ème} Adjoint : Bernard TRAVIER - Culture

4^{ème} Adjointe : Marie-Hélène SANTARELLI - Sécurité

5^{ème} Adjoint : Gérard CASTRE – Démocratie

6^{ème} Adjointe : Isabelle MARSALA – Réussite éducative

7^{ème} Adjoint : Fabien ABERT - Sports

8^{ème} Adjointe : Lorraine ACQUIER - Etat civil

9^{ème} Adjoint : Luc ALBERNHE – Voirie, Montpellier au quotidien

10^{ème} Adjointe : Annie YAGUE – Affaires sociales, CCAS

11^{ème} Adjoint : Robert COTTE – Quartier Croix d'Argent

12^{ème} Adjointe : Titina DASYLVA – Petite enfance

13^{ème} Adjoint : Pascal KRZYZANSKI – Quartier Prés d'Arènes

14^{ème} Adjointe : Mylène CHARDES – Plan de déplacement urbain

15^{ème} Adjoint : Christophe COUR – Ecologie urbaine

- 16^{ème} Adjointe : Brigitte ROUSSEL-GALIANA – Commerce, artisanat
- 17^{ème} Adjoint : Guy BARRAL – Quartier Centre
- 18^{ème} Adjointe : Khanthaly PHOUTTHASANG – Communication et relations extérieures
- 19^{ème} Adjoint : Henri de VERBIZIER – Quartier Mosson
- 20^{ème} Adjointe : Sonia KERANGUEVEN – Quartier Hôpitaux - Faculté
- 21^{ème} Adjoint : Rémi ASSIE – Quartier Port Marianne
- 22^{ème} Adjointe : Valérie BARTHAS-ORSAL - Propreté
- 23^{ème} Adjoint : Jean-Marc DI RUGGIERO - Quartier Cévennes.

Voilà la liste des 23 adjoints.

Je vous donne les conseillers municipaux :

- Abdi EL KANDOSSI – Conseiller spécial délégué au personnel, et président du groupe
- Patricia MIRALLES – Cultures urbaines
- Maud BODKIN – Maison de la Justice et du Droit, démocratie participative
- Jean-Luc COUSQUER – Tourisme et présidence de l’office du tourisme
- Rabii YOUSSEF – Coordination travaux
- Chantal MARION – Zoo de Lunaret, développement économique
- Sauveur TORTORICI – Culture de la Méditerranée
- Michèle DRAY-FITOUSSI – Insertion, et présidence de la mission locale d’insertion des jeunes de la Ville et de l’Agglomération de Montpellier
- Chantal LEVY-RAMEAU – Patrimoine
- Caroline NAVARRE – Prévention, droits des femmes, santé
- Patrick RIVAS – Travaux dans les écoles, centres aérés
- Samira SALOMON – Logement, présidence de la commission des affaires générales
- Cédric de SAINT-JOUAN – Restauration scolaire
- Dominique MARTIN-PRIVAT – Illuminations et 14 juillet
- Vincent HALUSKA – Economies d’énergie, formation
- Nicole LIZA – Archives, et Comédie du Livre
- Henri MAILLET – Commémorations
- Anne Louise KNAPNOUGEL – Jeunesse
- Sophia AYACHE – Handicap
- Véronique PEREZ – Relations avec la Chambre de Commerce et d’Industrie
- Véronique DEMON – Emploi.
- Jérémy MALEK – Lutte contre toutes les discriminations.

Y a-t-il d’autres listes ? Nous allons voter la liste des Adjoints. Et non pas pour les conseillers municipaux ; je vous les ai donnés en plus. Nous sommes obligés de voter à bulletin secret. Les deux scrutateurs sont Mademoiselle BODKIN et Monsieur ABERT, en l’absence de Mademoiselle LLEDO.

Liste proposée par Monsieur le Maire et conduite par Monsieur Max LEVITA : 48 votes.

Nuls : 16

Adopté à la majorité.

(Suite des échanges sur ce point en fin de séance, après le dépouillement et la proclamation des résultats ; voir fin du procès-verbal)

Mmes JAMET, SALOMON, NAVARRE, MM. DOMERGUE (définitivement), BOUMAAZ sortent de séance.

4- Délégations du Conseil Municipal au Maire - Modification

La création de Montpellier Méditerranée Métropole a entraîné le transfert à cette dernière de la compétence communale en matière de PLU (à l'exception des domaines restant à la charge de la commune en 2015 du fait des conventions de gestion transitoire).

Le transfert de la compétence en matière de PLU entraîne conséquemment le transfert du droit de préemption urbain à la Métropole.

Cette situation peut être problématique dans la mesure où la Métropole ne peut exercer le droit de préemption urbain que pour la réalisation d'opérations d'intérêt métropolitain et, qu'à l'inverse, les communes ne peuvent plus l'exercer pour la réalisation d'opérations d'intérêt communal.

Le code de l'urbanisme permet de remédier à cette situation. Il prévoit en effet la possibilité pour la collectivité titulaire du droit de préemption de déléguer celui-ci à l'occasion de l'aliénation d'un bien (au cas par cas) ou sur une ou des parties de territoire.

Une réflexion va être engagée entre Montpellier Méditerranée Métropole et ses communs membres en vue d'identifier des parties de territoire communal sur lesquelles la Métropole pourra déléguer son droit de préemption aux communes.

Dans l'attente, et afin, jusque-là, de ne pas priver la commune d'un moyen important d'action foncière pour la réalisation de projets d'intérêt communal, il est envisagé que la Métropole procède à des délégations à la commune à l'occasion de l'aliénation de biens sur lesquels l'opportunité de réaliser une opération d'intérêt communal existe (délégation au cas par cas).

Le mécanisme de cette délégation suppose que la Métropole approuve la délégation et que la Commune accepte celle-ci avant que la préemption elle-même puisse être exercée.

Une telle procédure doit cependant s'inscrire dans un délai très contraint puisque la décision de préemption doit impérativement intervenir dans un délai de 2 mois suivant la réception de la déclaration d'intention d'aliéner.

Afin, de permettre un traitement optimal de ces situations et d'éviter que des interventions foncières ne puissent intervenir pour une question de délai, il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier la délégation consentie au Maire par délibération en date du 24 avril 2014 (n° 2014/ 135) afin de permettre à ce dernier de pouvoir, par décision, accepter au nom de la Commune, les délégations de droit de préemption consenties au cas par cas par Montpellier Méditerranée Métropole.

Il vous est donc proposé de remplacer le 14 ° de ladite délibération par la rédaction suivante :

« 14° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits lorsque la commune en est titulaire. La délégation consentie au Maire inclut l'acceptation, au nom de la Commune, de toute délégation du droit de préemption consentie par Montpellier Méditerranée Métropole à l'occasion de l'aliénation d'un bien pour tout projet ou opération d'intérêt communal. »

Les délégations qui seront consenties ultérieurement par Montpellier Méditerranée Métropole, non pas au cas par cas, mais sur des parties de territoire ne sont pas concernées par cette délégation. Le Conseil Municipal sera donc amené à les traiter dès que les études les concernant auront abouti.

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal :

- De remplacer le point 14° de la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014 portant délégations du Conseil Municipal au Maire par la rédaction suivante :

« 14° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits lorsque la commune en est titulaire. La délégation consentie au Maire inclut l'acceptation, au nom de la Commune, de toute délégation du droit de préemption consentie par Montpellier Méditerranée Métropole à l'occasion de l'aliénation d'un bien pour tout projet ou opération d'intérêt communal. »

- De dire que les autres délégations consenties au Maire telles qu'approuvées par le Conseil Municipal restent inchangées.

Monsieur le Maire : Pendant le dépouillement, je vous propose de continuer avec l'ordre du jour. Vous avez pris connaissance de cette affaire. Avez-vous des observations à formuler ? Je mets aux voix.

Pour : 58

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité.

5- Principes de mise en œuvre de la mutualisation des services de Montpellier Méditerranée Métropole et de la Ville de Montpellier au service des 31 communes et du projet de territoire

Montpellier Méditerranée Métropole, la Ville de Montpellier et les autres communes membres de la Métropole intéressées et volontaires souhaitent s'engager dans une démarche de mutualisation des services. Cette démarche, qui est rendue obligatoire par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, vise en premier lieu à rapprocher les services de la Métropole et de la Ville centre et à y associer les services des autres communes qui pourraient être intéressés par la démarche.

1. Une démarche au service du projet de territoire et de la cohérence de l'action publique :

Cette démarche a deux objectifs essentiels.

Il s'agit en premier lieu de construire une organisation à même de relever les défis du mandat :

- Structurer les 6 piliers du projet métropolitain : santé, développement numérique, mobilité et déplacements, développement touristique, agro-écologie/alimentation, patrimoine/culture et l'égalité des chances ;
- Développer les coopérations au sein du bloc communal, dans une logique de coopérative de services à destination des communes ;
- Placer la proximité, la réactivité et l'innovation au cœur des politiques publiques ;
- Gérer la contrainte : « faire mieux avec moins » ;
- Se préparer au transfert ou à la délégation potentielle de certaines compétences du Département (confirmé par l'examen du projet de loi NOTRE en première lecture), de la Région et de l'Etat.

Il s'agit par ailleurs d'améliorer la coordination et la cohérence des politiques publiques au sein du bloc communal en privilégiant la transversalité dans les réponses proposées aux habitants et aux usagers.

2. Vers une administration rassemblée :

Sur la base de ces objectifs politiques, il est proposé d'engager dès cette année une démarche de réorganisation de l'administration de la Métropole et de la Ville-centre autour de trois principes fondateurs.

- Une organisation rassemblée associant des services municipaux, métropolitains et mutualisés
- Des services municipaux pour les compétences purement municipales (exemples : éducation, petite enfance, tranquillité publique) ;

- Des services métropolitains pour les compétences totalement métropolitaines avant le 1^{er} janvier 2016 ou à compter du 1er janvier 2016 (exemples : eau et assainissement, gestion des déchets, entretien de l'espace public, planification urbaine, etc.) ;
 - Des services mutualisés pour les compétences ou fonctions supports partagées : dans un premier temps, l'ensemble de la direction générale puis le moment venu, et en fonction des arbitrages, des directions transversales (exemples : finances, ressources humaines, informatique, affaires juridiques et commande publique, moyens généraux, etc.) ou certaines directions opérationnelles (exemple : culture, sport).
- Une organisation contribuant activement à la structuration d'une coopérative de services aux communes

La construction d'une administration rassemblée entre la Métropole et sa Ville-centre s'opèrera au bénéfice des 31 communes et sera un vecteur efficace pour développer des coopérations multiples et diverses au sein du bloc communal : animation de réseaux d'expertise thématiques (ex : affaires juridiques, aménagement opérationnel, plans communaux de sauvegarde), mise en place de services communs « à la carte » (exemple : maintenance informatique, gestion des salles spectacle communales), coordination accrue entre les politiques communales et métropolitaines sur des champs partagés (exemple : culture et sport).

3. Une méthode de travail garantissant transparence, équité et association active de l'ensemble des parties prenantes :

La réussite de cette démarche repose sur une large association de l'ensemble des parties prenantes concernées à toutes les étapes du projet :

- L'ensemble des élus concernés seront mobilisés au travers d'un groupe de travail politique dédié, qui permettra de présenter, discuter et amender les différentes hypothèses de travail étudiées par l'administration, en amont de leur présentation en Conférence des maires et/ou en Bureau municipal ;
- L'encadrement (directeurs, chefs de service) et les directeurs généraux des services des communes) seront associés aux principales propositions stratégiques via les groupes de travail et seront régulièrement réunis pour être informés des points d'avancement de la démarche ;
- Les agents seront directement informés au travers d'un support de communication interne spécifique (qui paraîtra autant que de besoin) et de réunions dédiées ouvertes à tous. Il leur sera également proposé de participer, sur la base du volontariat, à des ateliers de travail collaboratifs destinés à alimenter la rédaction d'un projet d'administration partagé et concerté ;
- Les organisations syndicales seront invitées à participer à un comité de suivi dédié à cette démarche.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider les principes et les conditions de mise en œuvre d'une démarche mutualisation des services cités ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, à signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur le Maire : Il s'agit de voter là les grands principes qui nous mèneront à la charte de mutualisation qui devra être voté absolument avant le 31 décembre 2015. Il s'agit du même texte que nous avons voté hier en Métropole.

Il tient compte d'une démarche au service du projet de territoire et de la cohérence de l'action publique, vers une administration rassemblée, vers une méthode de travail garantissant la transparence, l'équité et l'association active de l'ensemble des parties prenantes. En conséquence, il est demandé au Conseil d'approuver cette démarche de mutualisation des services, Ville et Agglomération de Montpellier. Je mets aux voix.

Pour : 58

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité.

Mmes JAMET, SALOMON, NAVARRE, M. BOUMAAZ entrent en séance.

6- Création d'un service commun de direction du Protocole et de l'Événementiel

Dotée d'un pacte de confiance métropolitain, Montpellier Méditerranée Métropole a posé les bases d'une intercommunalité consentie et négociée. Cette nouvelle gouvernance des relations entre la Métropole et ses communes place la coopération au cœur de son projet politique.

Sur ce fondement et dans cet esprit de coopération, Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville de Montpellier ont mutualisé leur direction générale des services, leur direction et chef de cabinet.

Afin de poursuivre la rationalisation du pilotage de certaines activités placées au cœur de la collaboration entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole, il est proposé de créer un service commun de direction du protocole et de l'événementiel.

Les lois n°2010-1563 du 16 décembre 2010, n°2012-281 du 29 février 2012 et n°2014-58 du 27 janvier 2014 ont défini un cadre juridique pour la mise en œuvre de services communs entre un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres, en dehors des compétences transférées. La création de ces services communs est codifiée à l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce service commun sera mis en place au plus tôt à partir du 1^{er} juin 2015 et concernera le seul poste de directeur. Les modalités de cette mutualisation seront consignées dans une convention de service commun.

Le service commun de direction du protocole et de l'événementiel sera géré par la Métropole et placé, en fonction de la mission réalisée, sous l'autorité fonctionnelle du Président de Montpellier Méditerranée Métropole ou sous celle du Maire de la Ville de Montpellier.

Il est convenu que les dépenses mutualisées dans le cadre de cette convention, qui couvriront notamment les charges de personnel et frais assimilés, seront remboursées par la Ville de Montpellier à la Métropole selon une clé de répartition des dépenses entre collectivités à hauteur de 50 % chacune.

Le Comité Technique a été saisi pour avis dans sa séance du 21 avril 2015 sur la convention de service commun et la fiche d'impact, décrivant notamment les effets sur l'organisation et les conditions de travail.

La Métropole Montpellier Méditerranée a également saisi son Comité Technique et son assemblée délibérante, aux fins d'approuver et de signer ladite convention.

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de création d'un service commun de direction du Protocole et de l'événementiel;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention afférente entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole, telle que présentée en annexe ;
- D'inscrire les dépenses correspondantes au budget du personnel.

Pour : 60
Contre : 3
Abstentions :
Adopté à la majorité.

7-Création d'un service commun de direction de la Culture

Dotée d'un pacte de confiance métropolitain, Montpellier Méditerranée Métropole a posé les bases d'une intercommunalité consentie et négociée. Cette nouvelle gouvernance des relations entre la Métropole et ses communes place la coopération au cœur de son projet politique.

Sur ce fondement et dans cet esprit de coopération, Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville de Montpellier ont mutualisé leur direction générale des services, leur direction et chef de cabinet.

Afin de poursuivre la rationalisation du pilotage de certaines activités placées au cœur de la collaboration entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole, il est proposé de créer un service commun de direction de la culture.

Depuis 2002 et la création de l'Agglomération de Montpellier, la majeure partie des équipements et manifestations culturels ont été transférés de la Ville de Montpellier à l'Agglomération. La direction de la culture de l'Agglomération a été ainsi amenée d'entrée de jeu à gérer un grand nombre de bâtiments et des effectifs importants. Aujourd'hui, avec environ 500 agents et plus de 100 000 m² de locaux, il s'agit de la Métropole la mieux dotée en la matière.

La direction de la culture et du patrimoine de la Ville de Montpellier compte de son côté une centaine d'agents et gère de nombreux lieux et manifestations : les ZAT, le théâtre Jean Vilar, les musées et sites historiques, les espaces d'exposition dédiés à l'art contemporain et à la photographie, le centre d'art numérique la Panacée.

L'intérêt de rapprocher ces deux directions dont les objets, les enjeux, les fonctionnements, les métiers sont proches s'est ainsi constitué progressivement dans un contexte de recherche permanente de synergies et de transversalités entre les équipes.

Les lois n°2010-1563 du 16 décembre 2010, n°2012-281 du 29 février 2012 et n°2014-58 du 27 janvier 2014 ont défini un cadre juridique pour la mise en œuvre de services communs entre un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres, en dehors des compétences transférées. La création de ces services communs est codifiée à l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce service commun sera mis en place au plus tôt à partir du 1^{er} juin 2015 et concernera le seul poste de directeur. Les modalités de cette mutualisation seront consignées dans une convention de service commun.

Le service commun de direction de la culture sera géré par la Métropole et placé, en fonction de la mission réalisée, sous l'autorité fonctionnelle du Président de Montpellier Méditerranée Métropole ou sous celle du Maire de la Ville de Montpellier.

Il est convenu que les dépenses mutualisées dans le cadre de cette convention, qui couvriront notamment les charges de personnel et frais assimilés, seront remboursées par la Ville de Montpellier à la Métropole selon une clé de répartition des dépenses entre collectivités à hauteur de 50 % chacune.

Le Comité Technique a été saisi pour avis dans sa séance du 21 avril 2015 sur la convention de service commun et la fiche d'impact, décrivant notamment les effets sur l'organisation et les conditions de travail.

La Métropole Montpellier Méditerranée a également saisi son Comité Technique et son assemblée délibérante, aux fins d'approuver et de signer ladite convention.

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de création d'un service commun de direction de la culture ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention afférente entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole, telle que présentée en annexe ;
- D'inscrire les dépenses correspondantes au budget du personnel.

Monsieur le Maire : Cela répond à l'exigence dont je vous ai parlé tout à l'heure, en préambule. Il est bon de pouvoir travailler en complémentarité, entre les deux institutions, qui travaillent sur le champ culturel. Cela permettra à la fois d'être plus cohérents, plus imaginatifs, mieux organisés, et de permettre également un certain nombre de réformes, qui sont nécessaires. Qui demande la parole ?

Un certain nombre de conseillers municipaux sont Délégués dans les domaines culturels. Cela permettra à Bernard TRAVIER, qui sera chargé de la politique culturelle Ville et Métropole, de pouvoir s'appuyer sur un certain nombre d'élus, qui pourront travailler avec lui dans la Commission Culture. Je mets aux voix l'affaire 7.

Pour : 60

Contre : 3

Abstentions :

Adopté à la majorité.

8 - Transfert de trois postes de la Ville de Montpellier vers Montpellier Méditerranée Métropole au titre de la compétence PLU

Suite au décret n°2014-1605 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole au 1^{er} janvier 2015 et afin de garantir la continuité et la bonne organisation du service et de disposer, pour les communes comme pour la Métropole, du temps nécessaire pour mettre en œuvre le transfert des compétences dans de bonnes conditions, la délibération n°12661 du 18 décembre 2014 a autorisé la signature de conventions de gestion provisoire pour l'exercice des nouvelles compétences avec les 31 communes membres.

Dans le cadre de ces conventions, il a été convenu par exception une prise de compétence en quasi complet exercice de la Métropole pour les PLU au 1^{er} janvier 2015. La Métropole prend ainsi en charge les procédures relevant du Code de l'Urbanisme ainsi que les contrats ayant pour l'objet la révision ou l'élaboration du PLU, impliquant une forte mobilisation de ses services sur cette compétence, tant en terme de conduite des procédures qu'en terme de coordination et de suivi des démarches communales afin d'intégrer les cohérences métropolitaines, dès 2015.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte de nombreuses révisions des PLU communaux et dans l'attente d'un Plan local d'urbanisme intercommunal, pour lequel un consensus s'est dégagé afin d'adopter des principes de gouvernance et de les inscrire dans une charte. La Métropole et ses 31 communes membres ont pris acte des évolutions de cette compétence, souhaité l'inscrire dans la collaboration et permis une progressivité dans sa mise en œuvre effective.

La charte a déjà été adoptée par 30 communes et pourra bientôt être soumise au Conseil métropolitain. Eu égard à l'ensemble de ces avancements, il est proposé de progressivement mettre en œuvre les transferts de personnel correspondants, afin de répondre aux demandes de l'ensemble des communes dans la perspective du PLUI commun.

Considérant que la Ville de Montpellier a adopté la charte de gouvernance le 19 février 2015 et que 3 agents ont été identifiés parmi ses effectifs dans l'exercice de cette compétence transférée du PLU, il est proposé de procéder le 1er mai 2015 au transfert de ces agents auprès de la Métropole, après avis des Comités Techniques de la Ville et de la Métropole, le 21 avril 2015, dans les conditions de l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les agents ont été préalablement informés, dans le cadre d'entretiens individuels menés avec la Direction des Ressources Humaines et la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat de la Métropole, des effets du transfert sur leurs situations statutaires et ont été appelés à exercer leur droit d'option relatif au régime indemnitaire ainsi qu'aux avantages acquis.

Au regard du transfert des trois agents relevant du cadre d'emplois d'ingénieur territorial est également proposée la suppression de deux postes d'ingénieur principal et d'un poste d'ingénieur au tableau de l'effectif de la Ville.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- Le transfert de plein droit de trois agents municipaux relevant de la compétence PLU, transférée au 1^{er} janvier 2015, à compter du 1^{er} mai 2015 (détail du transfert dans le tableau ci-joint en annexe) ;
- La suppression au tableau de l'effectif de la Ville des trois postes transférés (deux postes d'ingénieur principal et un poste d'ingénieur).

Monsieur le Maire : L'affaire 8 concerne le transfert de trois postes de la Ville de Montpellier vers Montpellier Méditerranée Métropole au titre de la compétence PLU. Vous savez que des communes, et en particulier Montpellier, ont mis en révision leur PLU et qu'il faudra ensuite réviser le schéma de cohérence territoriale, et nous demandons à la Ville de transférer plusieurs fonctionnaires du service d'urbanisme vers la Métropole pour assurer cette fonction, car il faut, pour ce faire, des personnes expérimentées qui connaissent parfaitement cela : la révision des PLU, et, plus tard, la révision du schéma de cohérence territoriale.

Qui demande la parole ? Tout le monde est d'accord pour la mutualisation ? Je mets aux voix. Qui est contre ? 3 contre. Qui s'abstient ?

Pour : 60

Contre : 3

Abstentions :

Adopté à la majorité.

Suite Point 3 - Election des Adjoints au Maire de la Ville de Montpellier

Monsieur le Maire : Nous allons attendre la fin du dépouillement, ensuite nous procéderons à la remise des écharpes aux nouveaux Adjoints.

(Applaudissements)

Monsieur le Maire : Attendez l'élection. Je vous indique les nouveaux Adjoints qui sont proposés :

- Robert COTTE – Quartier la Croix d’Argent, actuellement président d’ACM
- Guy BARRAL – Quartier Centre
- Khanthaly PHOUTTHASANG – Communication et relations extérieures
- Henri de VERBIZIER, qui est conseiller départemental suppléant de la Mosson, et qui est responsable du Quartier Mosson ; et qui gardera aussi sa délégation sur les travaux, et les commissions de sécurité, ce qui est très important.
- Sonia KERANGUEVEN, qui est déléguée au Centre d’Art Contemporain, auprès de Bernard TRAVIER et qui prend la fonction d’Adjoint de quartier au quartier Facultés dont elle est issue,
- Rémi ASSIE, qui était chargé de la propreté à la Ville seulement et non pas à la Métropole. C’est pourquoi j’ai demandé à Valérie BARTHAS-ORSAL de s’en occuper, puisqu’elle est dans les deux instances. Il prend la fonction d’Adjoint de quartier, pour le quartier Marianne.
- Même chose pour Jean-Marc DI RUGGIERO et Valérie BARTHAS-ORSAL pour la propreté. Et qui s’occupe également de « l’Animal dans la ville » et des manifestations de la Saint Roch.
- Bernard TRAVIER, qui devient nouvel Adjoint à la Culture, et qui cumulera donc, en raison de la mutualisation des services, les deux fonctions ; en même temps que les services vont se mutualiser dans leurs directions, et nous aurons bientôt la possibilité de recruter un nouveau directeur de la culture pour les deux institutions. Le recrutement est lancé.

Oui, Monsieur LANNELONGUE, allez-y.

Gérard LANNELONGUE : J’avais laissé tout à l’heure la parole à mon collègue Christian DUMONT. Je voulais juste dire une chose qui est passée inaperçue, et qui est importante, parce que cela concerne finalement la logique même d’une élection, et les Montpelliérains. Cela est passé sous silence, parce que les aspects politiques priment beaucoup ; c’est votre priorité ; en l’occurrence, ce n’est pas la mienne, comme vous le savez. C’est d’ailleurs dans cet esprit-là que j’exerce le mandat que vous avez confié à l’Opposition et que j’occupe, qui est celui de président de la Commission des Finances.

Je considère sincèrement que la logique même de l’éthique, telle que vous la définissez, et que je retrouve quelquefois, vous semblez complètement l’oublier dès que vous vous mettez dans votre costume de politique, comme cela, « à la petite semaine ». Je pense que vous avez tort, parce que les Montpelliérains s’en rappelleront. Vous avez gagné cette élection, Monsieur le Maire, c’est vous qui avez gagné ; il y avait 4 listes, c’est la vôtre qui a gagné. Quand vous allez chercher dans le Mercato des transferts et rattrapages – non, ne croyez pas cela, je m’en fous, sincèrement je m’en fous ; si je veux être plus poli, je dirais : « *peu me chaut* » – je pense, dans ce cadre, que, par rapport aux Montpelliérains qui ont voté pour des hommes et des femmes pour gérer cette Ville, et que l’on fait, comme cela, des « mixages » de listes, alors je dis que l’on transgresse le vote et le suffrage universel. Et c’est comme cela qu’à la fin, les gens disent que finalement c’est pareil ; et que si ceux qui étaient d’un côté vont de l’autre, et inversement, cela revient au même. Cela n’est pas une bonne manière d’exercer la politique. C’est mon avis ; je vous le dis entre quatre yeux aujourd’hui, ce n’est pas comme cela que les Montpelliérains reconnaîtront le SAUREL éthique que vous êtes. Je m’adresse aux Montpelliérains qui vous ont élu. Je m’adresse aux gens qui vous ont élu. Le reste, je m’en fous.

Monsieur le Maire : Je comprends, Monsieur LANNELONGUE, votre sentiment. Cependant, ce qui gouverne le fait d’accepter ou pas, c’est que les personnes qui ont fait la démarche de se rassembler avec la Majorité de la Ville ont accepté de le faire en dehors de tout engagement partisan. C’est notre marque de fabrique. Madame DEMONT aurait été membre de l’UMP, comme Madame PEREZ n’aurait pas démissionné du Parti Socialiste, je n’aurais pas accepté leurs candidatures dans le groupe.

Monsieur le Maire : Dans la liste que j’ai eu l’honneur de mener, nous n’avons pas de personne encartée ; d’ailleurs, celles qui étaient encartées ont été démisées de leurs fonctions dans leur parti de façon immédiate. Vous le savez bien. C’est en cela que les choses peuvent s’entendre. Monsieur LANNELONGUE, dans la quatrième circonscription du Doubs, au deuxième tour, le député PS a gagné quand même avec les voix de l’UMP. Cela, c’est de la cuisine, de la vraie cuisine.

Gérard LANNELONGUE : Non.

Monsieur le Maire : Vous savez, ce qui est important, Monsieur LANNELONGUE, c'est que les Montpelliérains ont compris. Croyez-moi. Les Montpelliérains ont compris. Tous les soirs, pour les réunions de quartier, il y a 600 personnes. Et c'est rare quand il y a 600 personnes qui viennent participer à un débat. C'est vrai, on leur donne la parole ; mais ils ne viennent pas que pour cela : Ils viennent aussi parce qu'ils ont envie de participer à un projet municipal, qui est un peu sorti des chapelles politiciennes. Il faut le voir dans ce cadre-là.

Je ne me suis jamais exprimé publiquement sur le fait que Madame PEREZ et Madame DEMON viennent dans la Majorité. Jamais. Je ne m'exprimerai pas. Et hier, vous m'avez tendu la perche, je l'ai vu, au Conseil de Métropole. Je n'ai pas dit un mot. C'est un choix de leur part. Il est accepté. Très bien. Voilà. Pas plus.

Je vous donne le résultat du dépouillement. La liste conduite par Monsieur LEVITA obtient 48 voix. Et il a 16 bulletins nuls. La liste est élue. Je félicite les élus et je remercie tous ceux qui ont voté pour elle. Monsieur de SAINT JOUAN.

Cédric de SAINT JOUAN : Monsieur le Maire, chers collègues. Je voulais vous remercier pour la délégation. Mais je voulais vous annoncer que je refuse toute délégation. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur de SAINT JOUAN, vous auriez dû le dire avant. Parce que nous avons voté. Si vous refusez la délégation, vous ne pouvez plus être dans le groupe majoritaire (*réaction de certains élus*). Mais, Monsieur de SAINT JOUAN, nous ne pouvons pas refaire une élection. Nous traiterons cela à une autre séance. Mais, à ce moment-là, il faut me faire un courrier.

Les écharpes sont ensuite remises aux adjoints.

Monsieur le Maire : L'ordre du jour étant épuisé, nous allons terminer nos travaux. Je vous remercie de votre présence.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 16h10.

Communication

Article L 2122-22 et L 2122-23 du
 Code Général des Collectivités Territoriales :

En application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire doit rendre compte des décisions à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal. Cette communication ne donne pas lieu à un débat. L'ensemble des décisions, et leurs annexes, sont consultables auprès du Secrétariat Général – Service de l'Assemblée.

Numéro de la décision Synthèse de la décision

2015/0100	De signer un avenant de transfert avec la société Groupe SCALA relatif au contrat de Support Microsoft : Messagerie et Collaboratif, à compter du 24 décembre 2014 pour une durée d'un an reconductible trois fois à compter de la date de notification initiale et un montant maximum de 80 000 euros HT sur la durée totale du marché.
2015/0101	ZAC Port Marianne - Jardins de la Lironde - Approbation de la convention de participation Ville / SERM / M.PLANCHON - Parcelles DL n°490 et 497 pour un montant de 34 376 € (soit 160 €/m²).
2015/0103	Avenant au marché de location et mise en place d'équipements de sonorisation pour les manifestations, Marché n°4B0064B14, pour une durée de 10 semaines sans incidence sur le montant initial du marché.
2015/0108	Attribution du marché à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 150 000,00 Euros H.T. concernant l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage - Assistance à l'exploitation pour le tunnel de la Comédie au bureau d'études B.G Ingénieurs Conseils sis 69006 Lyon pour une durée de 48 mois.
2015/0109	Depuis 2013, la Ville adhère à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ). Il est proposé de confirmer cette adhésion pour l'année 2015, pour un montant de 5 132,22 € (à l'identique de l'année 2014)
2015/0110	La Ville décide de signer avec Montpellier Méditerranée Métropole la convention de partage des coûts d'électricité et de chauffage entre le complexe sportif Léon Cazals (propriété de la Ville) et la piscine Nakache (propriété de Montpellier Méditerranée Métropole) pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2015.
2015/0111	Marché public: réalisation et commercialisation de trois catalogues d'exposition photographique pour le Pavillon Populaire n°5B0037, pour un montant de 61 350 € HT, attribué aux éditions Hazan.
2015/0112	Après consultation, la Ville de MONTPELLIER décide d'attribuer le marché "l'achat de mobilier urbain et de fournitures pour la Voirie et les Espaces Verts, (4D0060)" pour le lot n°1 à la société QUADRIMEX pour un montant total de commandes de 20 000 € HT, pour le lot n°2 à la société SERI pour un montant total de commandes de 8 000.00 € HT, pour le lot n°3 à la société SODILOR pour un montant total de commandes de 20 000.00 € HT, pour le lot n°4 à la société SINEU GRAFF pour un montant total de commandes de 40 000.00 € HT, pour le lot n°5 à la société SINEU GRAFF pour un montant total de commandes de 10 000.00 € HT, pour le lot n°6 à la société AREA pour un montant total de commandes de 8 000.00 € HT, pour le lot n°7 à la société SINEU GRAFF pour un montant total de commandes de 35

	000.00 € HT, pour le lot n°8 à la société HENRY pour un montant total de commandes de 20 000.00 € HT, pour le lot n°9 à la société MOBILCONCEPT METALCO pour un montant total de commandes de 6 000.00 € HT, pour le lot n°10 à la société CONCEPTURBAIN pour un montant total de commandes de 9 000.00 € HT. Ce sont des marchés uniques conclus pour une première période d'exécution de un an à compter de sa date de notification, avec une durée maximale de reconduction de trois ans.
2015/0113	La Ville de Montpellier décide de souscrire un abonnement à la base de données juridiques en ligne Lexis Nexis pour un montant de 22 678 € HT, tarif forfaitaire pour une ville comptant entre 100 000 et 300 000 habitants, incluant un nombre illimité de connexions.
2015/0114	Autorisation de signer l'avenant n° 1 concernant la mise en place d'un moyen de paiement dématérialisé dans le cadre du marché de gestion du stationnement payant sur voirie.
2015/0115	Reconduction d'un an du contrat de location de la parcelle CH 48 avec l'entreprise SNC Le Royal comme prévu dans la convention initiale (reconduction expresse).
2015/0116	Marché public: contrat de prêt, mise à disposition et production d'oeuvres pour l'exposition Jakob Tuggener, "Fabrik/l'usine" au Pavillon Populaire avec la Fondation suisse pour la photographie - Montant: 22 000 €
2015/0117	Marché public: service de restauration sur place (catering) dans le cadre de la ZAT d'avril 2015 attribué à l'ESAT la Bulle bleue pour un montant maximum de 20 000 € HT
2015/0118	Décision visant à autoriser la signature d'une convention de participation aux équipements publics de la ZAC Malbosc de 439 560 € en vue de l'attribution d'un permis de construire pour la réalisation d'un immeuble collectif.
2015/0119	La Ville de Montpellier souhaite renouveler la convention de partenariat entre la Ville de Montpellier, la Région Languedoc Roussillon et le Lycée Jules GUESDE sur les modalités d'utilisation du terrain Alain Delylle et du gymnase Micheline Ostermeyer et ce pour une période de 3 ans, à compter du 1er janvier 2015.
2015/0122	D'attribuer le marché «Services de communications électroniques » à la société BOUYGUES TELECOM pour un montant maximum sur la durée totale du marché de 480 000 € HT pour le lot 2, et une durée de 2 ans tacitement reconductible une fois pour une période identique.
2015/0123	De signer la convention de location du réseau haut débit entre la Ville de Montpellier et la société COMPLETEL pour une durée de dix ans.
2015/0124	Attribution du marché de maintenance du logiciel OASIS à l'entreprise TWS pour un montant total maximum de 18 000€ HT
2015/0125	La Ville décide de passer un avenant pour l'ajout de 4 lignes de prix supplémentaires au bordereau de prix unitaires du lot 8, suite aux changements de pratiques d'entretien des cimetières. En effet la Ville intègre à compter de 2015 une politique de gestion "0 phyto". Les modifications de cet avenant n'induisent aucun changement sur le montant maximum du lot 8.
2015/0126	Dans le cadre de la préparation d'un ANRU 2 à la Mosson, il s'agit d'attribuer à EGIS CONSEIL un marché d'accompagnement à la formalisation du protocole de préfiguration pour un montant de 19 575 € HT.
2015/0127	Nécessité de conclure un avenant n°1 de 2.954 € HT sur le marché 3D0578 avec l'entreprise Citéos-Travesset titulaire du lot n°2 Eclairage Public. Ce qui correspond à une augmentation de 5.39 % par rapport au montant du marché initial.
2015/0128	Attribution du marché de maintenance des logiciels IMAGIS à l'entreprise IMAGIS pour un montant annuel maximum de 3 500€ HT et pour une durée de un an reconductible 3 fois.
2015/0129	Location de salles auprès de la Mutualité Française Hérault dans le cadre de l'organisation de la ZAT 9, du 2 mars au 9 avril 2015, pour un montant de 1794 € HT.
2015/0130	La Ville de Montpellier décide d'attribuer le marché pour l'achat de prestations de service à la Fédération Française de Gymnastique, dans le cadre des Championnats d'Europe de Gymnastique au Park&Suite de l'Aréna de Montpellier du 15 au 19 Avril 2015 pour un montant de 86 000 € HT, soit 100 115 € T.T.C.
2015/0131	Suite à une consultation, il a été décidé d'attribuer le marché n° 5A0212 à la société Logitud Solutions, propriétaire du progiciel Planitech, donc seul prestataire habilité à maintenir en bon état de fonctionnement le produit, utilisé par le service des sports dans le cadre de la gestion

	de l'occupation des installations sportives de la Ville, pour un montant de 3 656 € HT pour 2015, reconductible tacitement jusqu'au 31 décembre 2018.
2015/0132	Après consultation, la Ville de MONTPELLIER décide d'attribuer le marché "Achat de matériel de puériculture et de mobilier pour les crèches (5B0047)" pour le lot n°1 à la société PRESTA BABY pour un montant total de commandes sans minimum et avec un maximum de 8 000.00 € HT, pour le lot n°2 à la société PRESTA BABY pour un montant total de commandes sans minimum et avec un maximum de 4 000.00 € HT, pour le lot n°3 à la société WESCO pour un montant total de commandes sans minimum et avec un maximum de 30 000.00 € HT, pour le lot n°4 à la société MATHOU pour un montant total de commandes sans minimum et avec un maximum de 14 000.00 € HT, pour le lot n°5 à la société CAMEL DIAM pour un montant total de commandes sans minimum et avec un maximum de 4 000.00 € HT. Ce sont des marchés uniques à bons de commandes pour une période d'exécution de cinq mois à compter de la date de notification.
2015/0133	Après consultation, la Ville de MONTPELLIER décide d'attribuer le marché "l'Achat de produits d'entretien cuisine (n°5B0023)" à la société SOCODIF pour un montant de commandes sans minimum et avec un maximum de 85 000 € HT. C'est un marché unique pour une durée d'exécution de un an à compter de sa date de notification.
2015/0134	Considérant qu'il y a lieu de procéder à un MAPA, afin de choisir un prestataire pour la distribution de flyers et de journaux municipaux à l'aide de triporteurs. Le marché a été attribué à la société Ca C fait.Com pour un montant compris entre 5 000 € et 21 250 € HT.
2015/0135	Depuis le 1er janvier 2015, les droits et obligations détenus par SSICoor ont été transférés à NAMIXIS : marché public 1M134. En conséquence, un avenant de transfert n°2 est proposé à la signature de Monsieur le Maire pour régularisation avec la nouvelle entreprise.
2015/0136	Convention de location de locaux à titre gratuit à la Ville par l'Office Public de l'Habitat de Montpellier Méditerranée Métropole dans le cadre de la ZAT, du 2 au 9 avril 2015.
2015/0137	La Ville de Montpellier souhaite renouveler la convention de partenariat entre la Ville de Montpellier, la Région Languedoc Roussillon et le Lycée Georges FRÊCHE sur les modalités d'utilisation des installations mises à disposition par la Ville de Montpellier, essentiellement des installations couvertes, et ce pour une période de 3 ans, à compter du 1er janvier 2015.
2015/0138	Autorisation de passer des commandes à l'UGAP pour l'achat de véhicules pour un montant maximum de 500 000 € HT jusqu'au 31/12/2015.
2015/0139	Entretien et réparation du compresseur d'air de la Cuisine Centrale des Restaurants Scolaires. MAPA reconductible 3 fois. Montant annuel HT : 1025 euros. Montant sur 4 ans : 4100 euros.
2015/0140	Depuis de nombreuses années la Ville adhère au Club de la Presse. Il est proposé de confirmer notre adhésion pour l'exercice 2015, Chapitre 920 Nature 6281 pour un montant prévisionnel de 2500 €.
2015/0141	La Ville de Montpellier décide de défendre ses intérêts par l'intermédiaire de ses avocats dans l'affaire Ville c/ Copropriété 07 boulevard du Jeu de Paume
2015/0142	La Ville de Montpellier décide de défendre ses intérêts par l'intermédiaire de ses avocats dans l'affaire Ville c/ KOCIAC Serge
2015/0143	La Ville de Montpellier décide de réformer et de céder des matériels.
2015/0144	La Ville de Montpellier décide d'autoriser la signature du marché Conseil et représentation en justice : <ul style="list-style-type: none"> - pour le lot 1 avec le groupement SCP VINSONNEAU-PALIES NOY GAUER ET ASSOCIES et SCP CHARREL ET ASSOCIES, pour un montant minimum de 10 000 € annuels ; - pour le lot 2 avec le groupement SCP VINSONNEAU-PALIES NOY GAUER ET ASSOCIES et SCP CHARREL ET ASSOCIES, pour un montant minimum de 60 000 € annuels ; - pour le lot 3 avec le groupement SELARL LEGITIMA et MAITRE MAJDRI, pour un montant minimum de 20 000 € annuels ; - pour le lot 4 avec le groupement SCP VINSONNEAU-PALIES NOY GAUER ET ASSOCIES et SCP CHARREL ET ASSOCIES, pour un montant minimum de

	5 000 € annuels ; - pour le lot 5 avec la SCP SPINOSI ET SUREAU (sans montant minimum)
2015/0145	Convention de service Points Hauts Ville/TaM - Mise à disposition d'un local au sein de l'Hôtel de Ville à titre onéreux.
2015/0146	Attribution d'un marché passé selon une procédure adaptée conformément à l'article 28.II du code des marchés publics pour des missions de prévention sur les événements festifs en permanence statique avec véhicule à l'association du comité de l'Hérault d'éducation pour la santé sise 54 Chemin de Moularès - 34070 Montpellier. Marché à Bons de commande sans minimum, mais avec un maximum de 15 000,00 Euros H.T. sur une durée de 8 mois.
2015/0148	D'exercer le droit de préemption sur la cession du fonds de commerce propriété de la SARL LES 2M, situé 31 rue Saint Guilhem, cadastré section HV 5, pour un montant de 26.000 € plus 5 000 € de commission.
2015/0149	Le 3 avril 2014, Thierry FRANCOIS, Claire DOMERGUE, Chantal MADRID et Mickaël COSSON ont été outragés dans l'exercice de leurs fonctions. Puis lorsqu'ils ont tenté d'interpeller Jérémy ARNASSALOM, ce dernier leur a résisté avec violence, ce qui a donné lieu à l'explosion de la bombe lacrymogène, blessant notamment les agents au torse et au visage.
2015/0150	Après consultation, la Ville de Montpellier décide d'attribuer le marché "l'achat d'un massicot professionnel d'imprimerie (5B0044)" à la société ATELIER SERVICE BUREAU pour un montant total de 27 800.00 € HT. C'est un marché unique ordinaire. La durée du marché se confond avec le délai d'exécution.
2015/0151	Il est décidé d'attribuer le marché à bons de commande sans minimum ni maximum "Maintenance et installation d'alarmes dans les bâtiments communaux" à la SNEF. Ce marché est conclu pour une durée d'1 an reconductible par période successive d'1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.
2015/0152	La Ville de Montpellier décide de défendre ses intérêts par l'intermédiaire de ses avocats dans l'affaire Ville c/ DUSSAUT Guy (PA)